



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Programme
hydrologique
international

Programme hydrologique international (PHI)

23^e session du Conseil intergouvernemental
Paris, 11-15 juin 2018

RAPPORT FINAL

UNESCO, Paris 2018

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE DE LA SESSION.....	1
1.1 Rapport du Président sortant.....	1
1.2 Résumé de l’allocution d’ouverture de la Directrice générale de l’UNESCO.....	1
1.3 Résumé de l’allocution du président du conseil exécutif.....	2
2. ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DES COMITÉS.....	2
3. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR ET DÉTERMINATION DE LA MÉTHODE DE TRAVAIL DU CONSEIL.....	3
4. ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES AU SEIN DE L’UNESCO.....	3
4.1 Évolution de la situation au sein du Secteur des sciences exactes et naturelles et de la Division des sciences de l’eau à la suite des 200 ^e à 204 ^e sessions du Conseil exécutif et de la 39 ^e session de la Conférence générale, y compris le Programme et Budget pour 2018-2019 (39 C/5).....	3
4.2 Le PHI et l’agenda international dans le domaine de l’eau.....	4
4.3 Rapport sur la consultation relative à la mise à jour des Statuts du Conseil intergouvernemental du PHI et du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI.....	6
4.4 Rapport sur le Compte spécial du PHI.....	7
4.5 Activités extrabudgétaires liées au PHI.....	8
4.6 Rapport du Comité des finances du PHI.....	8
4.7 Rapport du Comité du PHI pour l’information et la communication.....	9
5. MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES À LA 22 ^e SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI.....	9
6. EXÉCUTION DU PROGRAMME.....	10
6.1 Mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII).....	10
6.2 Perspectives régionales concernant le PHI.....	10
6.3 Système de réseau d’information sur l’eau du Programme hydrologique international (PHI-WINS).....	12
6.4 Coopération avec d’autres programmes de l’UNESCO.....	12
6.5 Évaluation du PHI-VIII.....	13
6.6 Rapport sur le suivi et l’examen des programmes et des initiatives majeures du PHI .	14
6.7 Planification stratégique de la neuvième phase du PHI (PHI-IX).....	15
6.8 Initiatives sur la subsidence des sols et le Réseau mondial des musées de l’eau.....	16
6.9 Initiative sur les grands fleuves du monde.....	18
7. ACTIVITÉS DU PHI DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE L’OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 6 RELATIF À L’EAU ET À L’ASSAINISSEMENT.....	19
8. LA FAMILLE DE L’EAU DE L’UNESCO.....	22
8.1 Situation et activités de la famille de l’eau de l’UNESCO.....	22
8.2 Actions spécifiques pour la gestion du réseau des centres de catégorie 2.....	22

8.3	Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau de l'UNESCO (WWAP) .	22
8.4	Propositions de nouveaux centres sous l'égide de l'UNESCO	23
9.	RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS DU SYSTÈME DES NATIONS UNIES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	24
9.1	Coopération avec le système des Nations Unies sur les questions d'eau douce.....	24
9.2	Coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales	24
9.3	Contribution du PHI au rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR)	25
9.4	Rôle du PHI dans le 8 ^e Forum mondial de l'eau et autres grands événements et programmes internationaux	25
10.	QUESTIONS DIVERSES	25
10.1	Intervention du Maroc concernant l'initiative « Water for Africa »	25
11.	ADOPTION DU RAPPORT	26
12.	CLÔTURE DE LA SESSION	26

1. OUVERTURE DE LA SESSION

1. La 23^e session du Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international (PHI) s'est tenue au Siège de l'UNESCO à Paris du 11 au 15 juin 2018. Elle a rassemblé au total 253 participants, 95 femmes et 153 hommes. Soixante-quatorze États membres, dont 36 membres du Conseil, étaient représentés. Cinq organisations non gouvernementales, 18 centres de catégorie 2 relatifs à l'eau, cinq organismes des Nations Unies siégeant en qualité d'observateurs, ainsi que deux programmes et deux secteurs de l'UNESCO étaient présents. La liste des participants figure à l'annexe II.

1.1 Rapport du Président sortant

2. M. András Söllösi-Nagy, Président sortant du 22^e Conseil intergouvernemental du Programme hydrologique international, a ouvert la session et souhaité la bienvenue ainsi que des délibérations fructueuses à l'ensemble des participants. Il a souligné l'importance croissante qu'occupe l'eau dans l'agenda international ainsi que son rôle transversal dans l'ensemble des ODD. Il a rendu compte des réalisations et des développements institutionnels du Bureau sortant du PHI, en évoquant en particulier : la création d'un nouvel axe d'action consacré à l'eau dans le Programme et budget de l'UNESCO pour 2018-2021 (39 C/5) ; la révision des Statuts et du Règlement intérieur du PHI ; et la création d'une équipe spéciale chargée de préparer une publication du PHI sur l'eau et le changement climatique. Il a poursuivi en attirant l'attention sur l'amélioration de la visibilité du PHI lors de manifestations telles que les 22^e et 23^e Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP-22 et COP-23 à la CCNUCC), la 6^e Semaine africaine de l'eau, la première Semaine internationale de l'eau en Asie, la Semaine internationale de l'eau en Corée, et notamment le 8^e Forum mondial de l'eau. M. András Söllösi-Nagy a fait observer que la situation financière du PHI restait relativement stable malgré le faible volume des financements, mais que de sérieux renforts étaient toujours nécessaires pour le personnel et l'exécution du programme, notamment des ressources extrabudgétaires. Il a ensuite mis l'accent sur les principales réalisations du PHI au cours des deux dernières années, à savoir : le lancement du Système de réseau d'information sur l'eau (PHI-WINS) ; la contribution du PHI aux ODD 6 et 11, en particulier en tant qu'entité coresponsable, avec la Commission économique pour l'Europe (ONU-CEE), de l'indicateur 6.5.2 ; l'approbation du plan stratégique du Réseau mondial d'information sur l'eau et le développement dans les zones arides (G-WADI) ; le lancement du Portail mondial UNESCO sur la qualité de l'eau, basé sur des données satellites ; et les travaux du PHI sur les polluants émergents de l'eau tels que les produits pharmaceutiques et les matières plastiques. Enfin, on peut également citer de nouveaux projets, notamment celui sur le changement climatique et la sécurité de l'eau en Afrique et en Asie, financé par la République de Corée ; la création de deux nouveaux sites de démonstration en écohydrologie en France et dans la réserve de biosphère transfrontière de Bosque de Paz (Équateur/Pérou) ; et le Projet extrabudgétaire pour le secteur de l'eau en Afrique, en coopération avec le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD de l'UA).

1.2 Résumé de l'allocution d'ouverture de la Directrice générale de l'UNESCO

3. Mme Flavia Schlegel, Sous-Directrice générale pour les sciences exactes et naturelles, a souhaité la bienvenue aux délégués au nom de la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Audrey Azoulay. Elle a rappelé l'accent mis par la Directrice générale sur le rôle crucial de la diplomatie dans le domaine de l'eau pour garantir la sécurité de l'eau pour les générations futures. Elle a souligné la contribution active de l'UNESCO au programme ONU-Eau, citant le Rapport de synthèse sur l'ODD 6, coordonné par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) de l'UNESCO pour le compte du système des Nations Unies. Elle a également fait remarquer que le PHI était le seul organisme des Nations Unies mentionné dans la Déclaration ministérielle du 8^e Forum mondial de l'eau (Brésil, 2018).

1.3 Résumé de l’allocution du Président du Conseil exécutif

4. S. E. M. Lee Byong-hyun, Président du Conseil exécutif de l’UNESCO, a souhaité la bienvenue aux délégués au nom du Conseil exécutif. Il a réaffirmé, au nom du Conseil exécutif, le ferme soutien des États membres en faveur du PHI, soulignant le rôle clé joué par un programme intergouvernemental tel que le PHI en matière de gestion durable de l’eau, qui permet la mise en place d’une action menée collectivement par les États membres sur la base de recherches solides. Il a indiqué que le Conseil exécutif et la Conférence générale de l’UNESCO avaient approuvé la création d’un compte spécial pour le PHI afin de lui assurer un niveau de financement constant. Il a conclu en se félicitant de la tenue du premier Colloque « Interface science-politiques sur l’eau » du PHI.

2. ÉLECTION DU NOUVEAU PRÉSIDENT, DES VICE-PRÉSIDENTS ET DES MEMBRES DES COMITÉS

5. Le délégué de la Zambie a proposé, au nom du Groupe V(a) (Afrique), la candidature de M. Thierno Hamet Baba Ly (Sénégal), Secrétaire général du Ministère de l’hydraulique et de l’assainissement (Ministre adjoint), au poste de président du Conseil intergouvernemental du PHI, en reconnaissance de sa grande expérience dans le domaine de la gestion des ressources en eau en Afrique. La candidature a été appuyée par les délégations de l’Éthiopie, de l’Égypte, du Ghana, du Japon, du Maroc, du Nigéria, du Kenya et de la République de Corée.

6. Le Conseil a élu M. Thierno Hamet Baba Ly Président par acclamation. M. Ly, en tant que Président élu, a pris la parole pour accepter sa candidature et a remercié le Conseil ainsi que son Président sortant, M. András Szöllösi-Nagy, pour le leadership dont il a fait preuve durant son mandat. Il a souligné le rôle indispensable de l’eau en Afrique, en particulier pour le développement économique et la biodiversité, et l’importance que le Sénégal lui accorde. Le Président a ensuite insisté sur le rôle du PHI pour soutenir la réalisation des ODD conformément à l’Accord de Paris et au Cadre d’action de Sendai, ainsi que sur la nécessité de continuer d’améliorer la communication entre scientifiques et responsables politiques. Il a également évoqué le rôle joué par le Sénégal, avec le soutien du PHI, dans l’organisation du 9^e Forum mondial de l’eau qui se tiendra dans ce pays.

7. S. E. M. Mansour Faye, Ministre de l’hydraulique et de l’assainissement du Sénégal, a pris la parole pour remercier l’ensemble des délégations d’avoir élu le représentant du Sénégal au poste de président du Conseil intergouvernemental du PHI. Il a fait part de la volonté de son pays d’assumer cette fonction et a souligné l’importance des liens entre l’eau, la paix et la sécurité en tant que question d’actualité pressante.

8. Le Conseil a noté que, conformément à ses Statuts, le Bureau du PHI était composé du président élu, du président sortant et de quatre vice-présidents nouvellement élus. Le Conseil a procédé à l’élection des vice-présidents et des membres des Comités.

9. Le Conseil a élu les personnes dont les noms suivent Vice-Présidents : M. Alan Jenkins (Royaume-Uni, Groupe I – Europe occidentale et Amérique du Nord), Mme Yosmary Gil Leal (Cuba, Groupe III – Amérique latine et Caraïbes), M. Farhad Yazdandoost (République islamique d’Iran, Groupe IV – Asie et Pacifique), M. Mahmoud Abu Zeid (Égypte, Groupe V(b) – États arabes). M. András Szöllösi-Nagy, le Président sortant du Conseil intergouvernemental du PHI, est membre de droit du Bureau et représente la Hongrie, Groupe II – Europe orientale et centrale, en tant que Vice-Président.

10. Les membres du Conseil dont les noms suivent ont été élus au Comité de rédaction des résolutions du PHI : Mme Hege Hisdal (Norvège, Groupe I), Mme Leticia Casati (Paraguay, Groupe III), M. Yasuto Tachikawa (Japon, Groupe IV), M. Gilbert Dadzie (Ghana, Groupe V(a)) et M. Anis Saadaoui (Tunisie, Groupe V(b)). La Présidente sortante, Mme Jeanna Balonishnikova

(Fédération de Russie, Groupe II), continue de siéger au Comité en tant que membre de droit. Le Comité a élu Mme Leticia Casati Présidente.

11. Le Conseil a élu les personnes dont les noms suivent membres du Comité des finances du PHI : M. Mitja Brilly (Slovénie, Groupe II), Mme Sherry Ordoñez (Guatemala, Groupe III). Il a pris note de la poursuite du mandat de Mme Pauline Mufeti (Namibie, Groupe V(a)), de M. Siegfried Demuth (Allemagne, Groupe I) et de M. Joo-Heon Lee (République de Corée, Groupe IV). M. Suheil Ahmad Shaheen (Royaume hachémite de Jordanie, Groupe V(b)) avait été élu pour un mandat de quatre ans lors de la 22^e session du Conseil (2016) ; il siègera donc jusqu'à la 24^e session (2020). Le Comité a élu M. Mitja Brilly Président.

12. Le Conseil a élu les représentants dont les noms suivent membres du Comité pour l'information et la communication : Mme Sandra De Vries (Pays-Bas, Groupe I), M. Mikhail Bolgov (Fédération de Russie, Groupe II), M. Juan Pablo Paniago (Argentine, Groupe III), M. Muhammad Ashraf (Pakistan, Groupe IV,) M. Imasiku Nyamle (Zambie, Groupe V(a)), M. Abdalla Seifeldin Hamad (Soudan, Groupe V(b)). Le Comité a élu Mme Sandra de Vries Présidente.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DÉTERMINATION DE LA MÉTHODE DE TRAVAIL DU CONSEIL

13. Le Conseil a adopté l'ordre du jour avec les modifications suivantes : il a accepté d'ajouter deux nouveaux points à l'ordre du jour concernant l'Initiative sur les grands fleuves du monde (point 6.9 de l'ordre du jour) et la proposition de création d'un centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO (point 8.4 de l'ordre du jour). En conséquence, le Conseil a décidé de changer l'ordre des points de l'ordre du jour ci-après : la proposition de création d'un centre de catégorie 2 placé sous l'égide de l'UNESCO (point 8.4 de l'ordre du jour) et le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (point 8.3 de l'ordre du jour).

14. Le Conseil a pris note de son Règlement intérieur ainsi que des Principes directeurs et des critères de recevabilité relatifs à la soumission de Projets de résolution indiqués dans les « Critères de recevabilité des projets de résolution (DR) et Principes directeurs et procédure à suivre en vue de leur élaboration puis de leur examen par le Conseil intergouvernemental du PHI (version révisée, 5 juin 2009) », tels que recommandés par le Bureau du PHI à sa 43^e session (IHP/Bur-XLIII/3, annexe IV).

15. Concernant la méthode de travail, étant donné que le comité de rédaction venait tout juste d'être constitué et n'avait pas tranché la question de la recevabilité ou non des résolutions, le Conseil a examiné la question de savoir si l'adoption des projets de résolution devait avoir lieu immédiatement après l'examen des points de l'ordre du jour concernés, ou alors le vendredi 16 juin, à l'issue de l'examen de tous les points inscrits à l'ordre du jour. Il a été convenu que le Conseil étudierait les résolutions proposées le jour de l'examen du point correspondant et, qu'en l'absence de consensus, le projet de résolution serait à nouveau examiné le vendredi 16 juin.

4. ÉVOLUTIONS INSTITUTIONNELLES AU SEIN DE L'UNESCO ([IHP/IC-XXIII/6](#) et [IHP/IC-XXIII/Inf.1](#))

4.1 Évolution de la situation au sein du Secteur des sciences exactes et naturelles et de la Division des sciences de l'eau à la suite des 200^e à 204^e sessions du Conseil exécutif et de la 39^e session de la Conférence générale, y compris le Programme et Budget pour 2018-2019 (39 C/5)

16. Les membres du Conseil ont pris note des informations fournies par le Secrétariat sur les évolutions institutionnelles ainsi que des décisions de la 39^e session de la Conférence générale de l'UNESCO et des 200^e à 204^e sessions du Conseil exécutif revêtant une importance particulière pour le PHI.

4.2 Le PHI et l'agenda international dans le domaine de l'eau

17. La Secrétaire du PHI a rendu compte de la réunion d'information tenue en septembre 2017 en lien avec les discussions en cours concernant la création d'un organe/mécanisme intergouvernemental portant sur l'eau, visant en particulier à favoriser la mise en œuvre de l'ODD 6. La Secrétaire a présenté les corrections qu'il convenait d'apporter au rapport sur la composition d'ONU-Eau et sur sa structure actuelle. Elle a ensuite informé le Conseil de la décision prise lors du séminaire d'ONU-Eau, qui s'était déroulé les 5 et 6 juin en présence des membres et des partenaires dotés d'un statut spécial, de créer une équipe spéciale chargée d'élaborer une proposition exposant de façon détaillée les objectifs, la fréquence, le budget et les modalités des réunions du système des Nations Unies relatives à l'eau au plus haut niveau possible, conformément à une recommandation du Groupe de haut niveau sur l'eau. En outre, les participants au séminaire s'étaient engagés à faciliter conjointement l'organisation de ces réunions par le biais d'ONU-Eau, notamment en fournissant des services de secrétariat aux fins de la préparation de ces réunions, en établissant l'ordre du jour, en apportant une contribution technique cohérente basée sur le suivi de l'ODD 6 et les rapports en la matière, en présentant et en mettant à profit des activités thématiques, ainsi qu'en appuyant les processus préparatoires aux niveaux national, régional et mondial. Pour pouvoir se réunir au plus haut niveau, ce Groupe aura besoin de financements extrabudgétaires et d'un mandat, lequel serait établi dans le cadre du système des Nations Unies.

18. La Secrétaire du PHI a poursuivi en se référant aux travaux de recherches scientifiques et de renforcement des capacités menés depuis plus de 40 ans. Elle a également fait rapport sur le rôle joué par le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) dans la coordination de la production du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR) et du groupe de travail qui élabore le « Rapport de synthèse sur l'ODD 6 » en vue de la seule contribution d'ONU-Eau au Forum politique de haut niveau pour le développement durable prévu en juillet 2018. Elle a informé l'assistance que le rapport serait aussi présenté jeudi à l'occasion de la réunion ministérielle tenue dans le cadre du Colloque « Interface science-politiques sur l'eau » (SPIC Water).

19. Le Conseil a débattu des questions relatives au PHI et à sa place dans l'Agenda mondial dans le domaine de l'eau. Plusieurs membres ont reconnu la nécessité d'améliorer le dialogue et la coordination concernant l'ODD 6, soulignant le rôle important du PHI au niveau mondial. Les délégués de la Turquie, de Cuba et du Maroc ont exprimé des réserves au sujet de la création d'un nouveau mécanisme intergouvernemental et jugé nécessaire de mieux utiliser les mécanismes existants, notamment le PHI, compte tenu de son mandat et de sa longue expérience dans la réponse aux besoins des États membres. Les délégués de Cuba et du Maroc ont insisté sur la nécessité de renforcer le PHI et son Conseil aux fins de la mise en œuvre l'Agenda mondial dans le domaine de l'eau. La déléguée de la Turquie a salué la tenue du Colloque « Interface science-politiques sur l'eau ».

20. Le délégué de l'Allemagne a déclaré que les réformes du système des Nations Unies étaient une prérogative des États membres. En conséquence, aucun programme, organe ou institution du système ne devait se positionner en dehors de son mandat réel. Les décisions relatives à la transformation de l'architecture de l'eau du système des Nations Unies devaient être prises par les États membres, par exemple lors des débats du Forum politique de haut niveau sur l'ODD 6. Le Conseil du PHI ne pouvait exiger du Programme qu'il serve de plate-forme intergouvernementale pour échanger sur l'ODD 6 au plus haut niveau politique ni qu'il fournisse des orientations politiques sur la mise en œuvre de cet Objectif. La décision relative à ces responsabilités incombait au Groupe interinstitutions et d'experts (IAEG-SDG) et ne pouvait être prise par le Conseil intergouvernemental. Le PHI avait un rôle extrêmement important à jouer en assurant une meilleure coordination dans les domaines couverts par son mandat.

21. Le délégué de l'Autriche a proposé que l'UNESCO mette à profit son pouvoir de mobilisation dans le domaine de l'eau pour créer une plate-forme multipartite chargée d'assurer le suivi de l'ODD 6 et de fournir des contributions thématiques majeures au Forum politique de haut niveau des

Nations Unies pour le développement durable. Le Secrétariat pourrait aider à déterminer comment procéder à cet égard.

22. Le potentiel du PHI d'apporter des contributions uniques à la réalisation de l'ODD 6, par la production d'informations et de connaissances scientifiques permettant de faire face aux problèmes complexes et critiques liés à l'eau, a été mis en avant par le délégué de la Pologne, qui a aussi exhorté le PHI à consolider les liens de coopération avec les unions scientifiques. Ces suggestions ont reçu l'appui de la déléguée de la Fédération de Russie. Le Vice-Président pour le Groupe II (Hongrie) a rappelé que la nécessité d'un mécanisme de gouvernance intergouvernemental mondial relatif à l'eau était un aspect essentiel des recommandations des éditions successives du Sommet de l'eau de Budapest, mais noté également que l'UNESCO n'avait pas été expressément désignée pour remplir cette fonction.

23. Le Vice-Président pour le Groupe I (Royaume-Uni) a incité à la prudence quant à la terminologie utilisée et a souligné la complémentarité entre le PHI et la Commission d'hydrologie de l'OMM, autre organe intergouvernemental axé sur l'eau. Il a fait observer qu'il serait très avantageux de renforcer cette complémentarité. Le PHI devait montrer qu'il contribuait aux programmes internationaux relatifs à l'eau en centrant ses efforts sur le rôle unique qu'il jouait dans les domaines de la science et de l'éducation. S'il renforçait ses activités dans ces domaines centraux de son mandat, le Programme serait pris en considération dans les discussions portant sur cette architecture.

24. L'observateur de la délégation de la Chine a félicité le Président de son élection. Il a attiré l'attention sur le fait qu'un objectif/une cible/un indicateur visant à renforcer la coopération internationale dans le domaine de l'eau devrait être formulé(e) dans le cadre de l'ODD 6, afin de contribuer à renforcer le dialogue intergouvernemental sur la gestion des ressources en eau. Par ailleurs, il a présenté deux réunions importantes organisées par la Chine en 2018 : la 8^e Conférence mondiale FRIEND-Water (6-9 novembre, Beijing) et la 26^e réunion du Comité directeur régional du PHI pour l'Asie et le Pacifique (3-5 novembre, Shanghai). Le délégué a déclaré que tous les pays membres du PHI étaient les bienvenus à ces événements.

25. Se référant aux commentaires formulés plus tôt par la Secrétaire du PHI au sujet de l'expérience du PHI, le Président du Conseil a suggéré de réfléchir à la question de savoir si le PHI devait rester un programme axé sur la science et la recherche comme il l'était depuis 40 ans, ou élargir son mandat afin de se pencher sur les questions politiques présentant une pertinence particulière pour la réalisation des ODD, en particulier si des décisions politiques devaient être prises sur la base de la connaissance et de l'innovation. Le Secrétariat a mentionné une demande de projet de résolution sur ce point, dont il a mis en évidence le lien avec une visibilité accrue du PHI, en particulier à New York et dans le cadre du colloque sur le thème « Interface science-politiques ». Le Conseil a reporté toute décision concernant ce projet de résolution à la dernière journée de sa session.

26. Le vendredi 15 juin, le Conseil a adopté la résolution XXIII-9 relative à l'amélioration de la visibilité du PHI, dans laquelle il priait le Secrétariat de mieux faire connaître le Programme au Siège de l'ONU (New York) en rédigeant et en communiquant des informations sur les contributions de l'UNESCO aux délégations permanentes des États membres, et en organisant des sessions pendant les événements de haut niveau avec le soutien des délégations permanentes et la participation des chaires UNESCO et des centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'Organisation. En outre, il a demandé au Secrétariat de continuer d'organiser les colloques « Interface science-politiques sur l'eau » dans le contexte des sessions du Conseil.

4.3 Rapport sur la consultation relative à la mise à jour des Statuts du Conseil intergouvernemental du PHI et du Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI

27. La Secrétaire du PHI a présenté le point de l'ordre du jour relatif aux modifications qu'il était proposé d'apporter aux Statuts et au Règlement intérieur du Conseil intergouvernemental du PHI, en notant que les travaux du Groupe de travail informel sur la révision de ces documents étaient liés aux recommandations du Groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO. En particulier, le Groupe de travail informel s'était réuni à cinq reprises et avait consacré au minimum 12 heures en séance à l'élaboration d'un projet qui serait communiqué aux autres membres du Conseil ainsi qu'aux non-membres. La participation de l'un des deux coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance avait permis de garantir un respect optimal des recommandations formulées. Ce point avait été présenté aux États membres lors d'une réunion de trois heures ouverte à tous qui s'était tenue le 18 mai 2018. Le représentant du Bureau de la planification stratégique de l'UNESCO a décrit dans ses grandes lignes le cycle de planification et de programmation de l'UNESCO et présenté le calendrier d'élaboration de la prochaine Stratégie à moyen terme (C/4) pour la période 2022-2029, puis du prochain Programme et Budget (C/5) pour la période 2022-2025, en signalant les étapes qui intéressaient le PHI. La déléguée de la Turquie s'est félicitée de la révision des Statuts et du Règlement intérieur du PHI conformément aux recommandations du Groupe de travail sur la gouvernance.

28. Le premier point examiné dans le cadre des discussions relatives aux Statuts en vigueur était une proposition de modification du nom du PHI. La Secrétaire du PHI a présenté les options proposées à ce sujet, en rappelant l'historique du PHI et en exposant les avantages et les inconvénients de chacune d'entre elles. Les membres du Conseil sont convenus de conserver le sigle PHI, qui est reconnu et accepté partout dans le monde.

29. Si les termes « hydrologique » et « Programme » n'ont pas donné lieu à de longs débats, des délégués ont exprimé des opinions divergentes quant à la possibilité de remplacer le terme « international » par « intergouvernemental ». Les délégués de l'Argentine, de Cuba, du Chili, du Ghana, de la Hongrie, du Kenya, du Maroc, du Nigéria, du Pakistan, du Paraguay, de la Pologne et de la Turquie, ainsi que les observateurs du Venezuela et du Mexique, se sont prononcés en faveur du remplacement de « international » par « intergouvernemental ». Les délégués de l'Allemagne, de la Fédération de Russie, de l'Iran, du Kazakhstan, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Slovénie et de la Suisse préféreraient conserver le nom du PHI inchangé, avec le terme « international ». Le représentant des Pays-Bas s'est inquiété des éventuelles répercussions d'un changement de nom, notamment en termes de coûts ; le cas s'était présenté dans son pays à l'occasion du changement de nom d'un ministère, et avait entraîné d'importantes dépenses. Le représentant de la Suisse a demandé qu'en l'absence de consensus, un délai soit accordé et que la décision soit reportée afin d'éviter une mise aux voix. Le représentant du Paraguay a demandé des précisions au Secrétariat concernant l'estimation du coût de ce point et la Secrétaire du PHI a répondu que s'il était approuvé, le changement serait progressif, si bien que les coûts qu'il entraînerait seraient minimales, notamment ceux relatifs à la modification des publications, des cartes de visite et autres documents comportant le logo actuel une fois les exemplaires déjà imprimés écoulés. L'observateur de l'Ouganda a fait observer que le PHI avait une fonction « intergouvernementale » qui n'était pas reflétée dans son nom et a invité l'assistance à réfléchir aux conséquences éventuelles d'un changement de nom au niveau des autorités nationales.

30. Le Président du Conseil, faisant observer la difficulté de parvenir à un consensus, a proposé de poursuivre le débat et de prendre une décision à cet égard le vendredi 15 juin, avant de clore la discussion sur ce point.

31. Les discussions ont repris à la date susmentionnée. Le Président a rappelé les deux débats préalables tenus sur ce point le lundi et le mardi et a pris note du fait que de nombreuses délégations se prononçaient en faveur d'un changement de nom, le remplacement d'« international » par

« intergouvernemental » permettant une meilleure adéquation avec la nature du Programme, bien que quelques délégations se soient prononcées contre. Les délégations de l'Allemagne, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de la Slovénie et de la Suisse n'étaient pas favorables à un changement de nom au cours de cette session du Conseil car elles auraient souhaité que les conséquences financières et juridiques de ce changement soient soigneusement évaluées au préalable. En outre, il a été affirmé que le changement de nom n'avait été proposé qu'après la consultation des pays sur la modification des Statuts et du Règlement intérieur, aussi certains pays n'avaient-ils pas eu suffisamment de temps pour examiner la question d'un changement de nom. Les 30 autres membres du Conseil ne s'opposaient pas au changement de nom.

32. Le représentant de l'Allemagne a déclaré que son pays n'était pas opposé au changement de nom sur le principe, mais qu'il aurait besoin de davantage d'informations pour en comprendre les incidences financières et juridiques. Il a ajouté que la discussion sur ce changement aurait dû intervenir avant le Conseil et non commencer pendant. Le représentant de la Suisse s'est déclaré préoccupé par le processus, qui lui semblait précipité, et par le fait qu'il n'y avait pas eu de consultation à proprement parler parmi les membres du Conseil au sujet du changement de nom.

33. Le Secrétariat a présenté les résultats de l'estimation concernant le coût du changement de nom, à savoir que ce changement n'excéderait pas 4 000 dollars des États-Unis. Le Conseiller juridique a confirmé que le changement de nom d'un programme de l'UNESCO ne posait pas de problème juridique et que la décision relative à ce changement incombait en dernier ressort à la Conférence générale de l'Organisation.

34. Le Secrétariat a donné lecture du procès-verbal de la 56^e session du Bureau où il avait déjà été discuté du changement de nom, notamment de l'aspect intergouvernemental, ainsi que de la décision du Bureau d'élaborer une note conceptuelle visant à faciliter les discussions et la prise d'une décision à la 23^e session du Conseil intergouvernemental du PHI.

35. Les délégations de l'Argentine, du Chili, de l'Égypte, du Kenya, de la Libye, du Maroc, du Népal, du Pakistan et du Soudan ont déclaré que le nouveau nom proposé reflétait la réalité et ont souhaité que ce point soit traité pendant cette session du Conseil.

36. Le représentant du Kazakhstan a fait part du soutien de son pays au changement de nom, reconnaissant que le Secrétariat avait prévenu suffisamment tôt de l'inscription du point à l'ordre du jour et qu'il importait d'éviter de reporter la décision de deux ans, en dépit de son intervention précédente. Par ailleurs, il a souligné qu'il était important de parvenir à un consensus.

37. Ce débat a donné lieu à la résolution XXIII-1 du Conseil dans laquelle les membres approuvent la modification des Statuts, y compris le changement de nom en « Programme hydrologique intergouvernemental » conformément principalement aux recommandations du Groupe de travail informel et du Groupe de travail à composition non limitée sur la gouvernance, les procédures et les méthodes de travail des organes directeurs de l'UNESCO, faisant du PHI le premier programme intergouvernemental de l'UNESCO à prendre cette décision. La résolution XXIII-1 et les annexes concernant les Statuts et le changement de nom seront soumises à l'approbation du Conseil exécutif à sa 206^e session et de la Conférence générale à sa 40^e session.

38. Dans sa résolution XXIII-11, le Conseil a prié le Secrétariat de communiquer les documents de travail, y compris les projets de résolution, dans les six langues de travail, au moins six semaines avant le premier jour de sa session.

4.4 Rapport sur le Compte spécial du PHI

39. La Secrétaire a rendu compte de la création du Compte spécial du PHI et a informé que des contributions devaient être versées par l'Espagne et la République de Corée. Les délégués de la Turquie et de Cuba ont annoncé l'intention de leur pays de contribuer au Compte spécial du PHI, ce qui a été bien accueilli et apprécié par le Conseil.

4.5 Activités extrabudgétaires liées au PHI

40. Le Secrétariat a présenté les activités extrabudgétaires menées à bien de juin 2016 à mai 2018, concernant en particulier la mise en œuvre du PHI aux niveaux national et régional, les activités des bureaux hors Siège et leur soutien apporté aux États membres.

41. Le Secrétariat a exprimé sa gratitude aux donateurs finançant les activités extrabudgétaires, qui complètent et renforcent l'exécution des activités du Programme ordinaire dans les États membres. Il a mentionné le Gouvernement italien, qui finance généreusement le Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP) depuis 2007, et le Gouvernement de la République de Corée qui a détaché quatre experts de haut niveau auprès de la Division des sciences de l'eau et a également fourni des fonds pour la recherche sur la sécurité de l'eau et le changement climatique. Ont été également mentionnées la fructueuse coopération à long terme avec le Gouvernement flamand et la coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), ayant soutenu la mise en œuvre d'activités locales dans bon nombre d'États membres. L'Espagne, l'Indonésie, le Japon, la Malaisie et la Suisse ont été également remerciés pour leur soutien, véritable pilier à l'appui du travail du Secrétariat.

42. Le Secrétariat a souligné que le Gouvernement suisse apportait un appui particulier aux activités de l'UNESCO relatives à la gouvernance des eaux souterraines des aquifères transfrontaliers, menées dans plusieurs régions, ainsi qu'à l'Initiative de suivi intégré de l'ODD 6 menée par ONU-Eau (Initiative mondiale élargie de surveillance des ressources en eau – GEMI), qui rassemblait huit institutions dont le PHI.

43. La délégation de la Suisse s'est félicitée de l'avantage comparatif de l'UNESCO dans le domaine des eaux souterraines et a attiré l'attention sur les résultats positifs obtenus dans le cadre du projet de « Gouvernance des ressources en eaux souterraines dans les aquifères transfrontaliers » (projet GGRETA). Elle a également annoncé que son pays entendait continuer de soutenir les activités du projet de « Sauvegarde de la gestion appliquée des ressources en eau » (SAMoWaR).

44. Le délégué de la République de Corée a déclaré que son gouvernement était honoré de contribuer au Compte spécial du PHI et que ses efforts de recherche menés conjointement avec l'UNESCO visaient à renforcer la sécurité de l'eau dans les pays les moins avancés (PAM) d'Afrique et d'Asie. Il a indiqué qu'outre les projets de recherche conjoints, le Gouvernement coréen souhaitait aussi utiliser son budget d'aide publique au développement (APD) en faveur des activités du PHI. Le Gouvernement coréen comptait également renforcer et élargir sa coopération avec l'UNESCO.

45. Le délégué de l'Allemagne a pris acte des évolutions positives concernant les activités extrabudgétaires. Le délégué de l'Espagne a remercié le Secrétariat des capacités accrues que les activités extrabudgétaires apportaient aux États membres, en soulignant le travail accompli par l'Espagne en Amérique latine, dans le cadre de la Conférence ibéro-américaine des directeurs de l'eau (CODIA). Il a ajouté que ce type d'activité extrabudgétaire renforçait les liens entre les directeurs de l'eau, les praticiens et les États membres, tout en améliorant l'articulation entre sciences, politiques et recherche.

4.6 Rapport du Comité des finances du PHI

46. La déléguée de la Namibie et Présidente du Comité des finances du PHI, Mme Pauline Mufeti, a présenté le rapport du Comité portant sur les deux dernières années. La déléguée a attiré l'attention sur l'effet qu'avait eu le plan d'urgence sur le PHI, ses initiatives et ses activités. Elle a en outre mentionné la création du Compte spécial, puis a présenté le budget total des activités prévues pour l'exercice biennal 2018-2019. Elle a appelé les États membres à collaborer plus activement pour améliorer le financement du PHI, et a salué les Président et Vice-Président nouvellement élus du Comité des finances, respectivement M. Mitja Brilly (Slovénie) et M. Joo-Heon Lee (République

de Corée). Mme Mufeti a indiqué que les activités du PHI devaient être conçues avec soin afin de mieux répondre aux besoins des États membres.

47. La déléguée de Cuba a déclaré que les difficultés financières concernaient l'ensemble de l'UNESCO et affectaient tous ses programmes et activités. Elle a noté que la situation financière avait eu des répercussions sur les programmes, les activités et les ressources humaines. Elle a ajouté que ce sont les donateurs qui décident de l'affectation des ressources en fonction de leurs besoins, plutôt les États membres.

4.7 Rapport du Comité du PHI pour l'information et la communication

48. Le Président sortant du Comité pour l'information et la communication, M. Zhongbo Yu (Chine), a présenté le rapport du Comité, en insistant sur le fait que maintenir le Comité et renforcer ses travaux apporterait de la valeur ajoutée. Le membre du Comité des Pays-Bas a fourni une brève évaluation des travaux du Comité et a souligné que son efficacité, que le Comité cherche à renforcer par la révision de son mandat et en lançant un appel à une mobilisation soutenue, dépend de la participation active de tous ses membres. Le Secrétaire du Comité a ensuite expliqué les aspects qui avaient été révisés dans le mandat du Comité.

49. La déléguée de la Turquie a souhaité savoir si la Stratégie détaillée de communication et d'information, demandée pendant la 21^e session du Conseil du PHI, avait été produite par le Secrétariat. Elle a également fait observer que le rapport du Comité couvrait essentiellement les actions du Secrétariat du PHI et a demandé comment la contribution de la famille de l'eau de l'UNESCO pourrait davantage être mise en évidence dans le rapport. Le Secrétariat a confirmé que c'était possible et a informé la déléguée et le Conseil que le PHI-WINS avait commencé à servir à l'échange sur des sujets spécifiques, grâce aux informations fournies par les centres de catégorie 2 et les États membres.

50. Le Vice-Président pour la région II a souligné qu'il était crucial de faire connaître les résultats obtenus par le PHI et de toucher un public non spécialiste, plus large, en particulier parmi les bénéficiaires du Programme. Le Secrétaire du Comité a indiqué que l'objectif était d'actualiser et d'adapter régulièrement les stratégies du PHI en matière d'information et de communication élaborées en étroite coopération avec les États membres par l'intermédiaire du Comité, comme indiqué dans le mandat révisé. Le délégué de l'Autriche a rappelé qu'il importait d'élargir l'utilisation du label « UNESCO Eau », actuellement utilisé par le compte Twitter institutionnel du PHI, afin de présenter l'image globale de l'ensemble des activités de l'UNESCO relatives à l'eau à un public plus large. Le Conseil a pris note du rapport du Comité et de son mandat révisé.

5. MISE EN ŒUVRE DES RÉOLUTIONS ET DÉCISIONS ADOPTÉES À LA 22^e SESSION DU CONSEIL INTERGOUVERNEMENTAL DU PHI ([IHP/IC-XXIII/Inf.2](#))

51. Le Secrétariat a appelé l'attention sur le document IHP/IC-XXIII/Inf.2., intitulé : « Rapport sur la mise en œuvre des résolutions et décisions adoptées à la 22^e session du Conseil intergouvernemental du PHI », et a invité les États membres à faire part de leurs observations.

52. Le représentant des Pays-Bas a présenté un projet de résolution avant de le soumettre au Comité de rédaction des résolutions. Il a fait observer que les documents actuels du PHI contenaient à la fois des « résolutions » et des « décisions », ce qui prêtait un peu à confusion. Afin d'harmoniser la présentation des documents, il a suggéré de suivre la méthode de travail d'autres organes directeurs de l'UNESCO, tels que le Conseil exécutif, et en particulier de s'en tenir à un seul type de document, à savoir les « projets de résolution ». Il a également suggéré d'insérer à la fin de chaque document de travail présentant un projet de résolution le projet en question. Le représentant a demandé par ailleurs que les documents soient diffusés auprès des États membres quatre à six semaines avant le Conseil du PHI. L'Autriche, la Norvège, le Maroc (coauteurs du projet de résolution proposé par les Pays-Bas), l'Allemagne, la Suisse, la Slovénie, le Sénégal et la Turquie ont soutenu la proposition des Pays-Bas. Cuba, l'Argentine, le Nigéria et la Libye ont demandé à

disposer du texte complet du projet de résolution proposé afin de pouvoir l'étudier et se prononcer à son sujet.

53. Le Président a indiqué que la proposition des Pays-Bas serait soumise au Comité de rédaction.

54. Faisant référence à la résolution XXII-5 : « Mise en place d'un groupe de travail sur l'établissement de l'Alliance des mégapoles sur l'eau et le changement climatique », le représentant de la Zambie a exprimé le souhait de faire partie des points focaux de l'Alliance.

6. EXÉCUTION DU PROGRAMME ([IHP/IC-XXIII/7](#) et [IHP/IC-XXIII/Inf.3](#))

6.1 Mise en œuvre de la huitième phase du PHI (PHI-VIII) et 6.2 Perspectives régionales concernant le PHI

55. Le Secrétariat du PHI et les Bureaux de Montevideo, Jakarta, Abuja et le Caire ont présenté leurs activités, puis les anciens vice-présidents des six régions ont formulé des suggestions complémentaires, des observations et des questions.

56. Plusieurs représentants se sont dits très satisfaits des comptes rendus d'activité et ont félicité le Secrétariat pour l'excellence et l'exhaustivité du rapport présenté, ainsi que pour les impressionnants résultats obtenus en période de fortes restrictions budgétaires, point sur lequel les représentants de la Turquie et de l'Indonésie (observateur) ont eux aussi insisté. La représentante de la Turquie a invité le Secrétariat à inclure dans le rapport les difficultés, préoccupations et limites mises en évidence lors de la mise en œuvre des activités du PHI. Cette demande a été appuyée par le représentant de la Chaire UNESCO pour la gestion de l'environnement et de l'eau pour les villes durables en Iran.

57. Le Vice-Président pour le Groupe II a fait état de la relation de coopération établie entre les Groupes I et II, qui a trouvé dans la coopération régionale des pays du Danube du PHI le socle idéal de sa consolidation. À l'occasion de la 27^e Conférence des pays du Danube, tenue en Bulgarie en 2017, le Vice-Président a proposé de donner un nouvel élan aux travaux entrepris dans le cadre de la monographie sur le Danube, qui devraient être actualisés (recours accru aux données GIS en ligne, modélisations prévisionnelles, etc.). Une telle démarche contribuerait de manière importante à la coopération entre les Groupes I et II du PHI ainsi qu'à des initiatives spécifiques telles que l'Initiative sur les grands fleuves du monde (WLRJ). Cette proposition a reçu le soutien du représentant de l'Autriche (vice-président sortant de la région I).

58. Les représentants de certains pays africains (Zambie, Kenya) ont regretté que le rapport sur les perspectives pour leur région ne fasse ressortir que les difficultés rencontrées et pas les activités menées. Ils se sont par ailleurs inquiétés du faible taux de participation des comités nationaux du PHI (CN/PHI) de la région à l'exercice de présentation de rapports.

59. La représentante du Maroc s'est dite préoccupée par le fait que certains thèmes du PHI, tels que l'écohydrologie, étaient mentionnés dans une brochure concernant sa région mais ne se traduisaient par aucune activité dans les États arabes. En outre, les photographies présentées dans cette même brochure provenaient d'une autre région.

60. La représentante de la Fédération de Russie a indiqué que son gouvernement s'attelait aux nouvelles problématiques contemporaines (économie des ressources en eau, rationalisation de l'utilisation de l'eau...) ainsi qu'au lancement d'une nouvelle initiative sur la Volga, visant à améliorer son état actuel au plan environnemental. Elle a ajouté que sa délégation serait ravie de partager avec ses collègues du PHI l'expérience acquise dans le cadre de la mise en œuvre de cette initiative. La Fédération de Russie invitait l'ensemble des délégations à assister à la célébration du 100^e anniversaire de son Institut hydrologique d'État qui se tiendrait en 2019.

61. Le représentant du Japon a informé le Conseil de la contribution de son pays à l'expansion du réseau du PHI dans la région IV (Asie-Pacifique) et du projet de téléchargement de données sur le PHI-WINS.

62. Le représentant du Royaume-Uni a félicité le Secrétariat pour l'impressionnant volume de travail effectué et a suggéré que l'exercice de présentation de rapports aille au-delà du simple exposé détaillé des activités elles-mêmes en rendant compte des résultats et des incidences de ces activités, y compris au niveau des politiques. Il a proposé l'aide de son pays au Bureau et au Secrétariat pour améliorer les rapports en ce sens. Les représentants de la Tunisie et de la Hongrie ont réaffirmé leur soutien à cet égard.

63. Le représentant de la Hongrie a suggéré qu'une équipe spéciale étudie le mandat et le fonctionnement des comités nationaux du PHI pendant le prochain exercice biennal. Cette suggestion a reçu le soutien du représentant du Sénégal et du Vice-Président pour le Groupe V(a), qui ont souligné l'importance de tirer parti de la présence des comités nationaux pour améliorer les résultats du PHI au niveau national. La représentante du Ghana a également fait part de son soutien et a appelé à améliorer la communication entre les bureaux hors Siège de l'UNESCO et les comités nationaux du PHI. Les représentants de l'Allemagne et de la Turquie ont demandé que les réalisations et les activités des centres et chaires soient incluses et mieux mises en valeur dans les rapports.

64. Le représentant de la Pologne a mentionné le partenariat entre l'Europe et l'Éthiopie dans le domaine de l'écohydrologie, financé pour 10 ans par le Gouvernement polonais, qui a conduit à la création d'un centre de catégorie 2 à Addis-Abeba. Le représentant du Sénégal a mentionné la coopération de son pays avec la Mauritanie, dans le bassin que les deux pays ont en commun, en matière de ressources en eaux souterraines, coopération qui participe à la bonne gouvernance des ressources en eau et à la diplomatie. Le représentant de la Slovaquie a mentionné que le rapport devrait inclure les activités du Réseau Euro-méditerranéen de bassins représentatifs et expérimentaux, réseau créé par le PHI 20 ans auparavant et qui s'était réuni la dernière fois en Hongrie en 2017, ainsi que de bons exemples de coopération transrégionale dans les mers Baltique, Caspienne et Méditerranée, pour que des enseignements puissent être tirés et mis au service de l'amélioration de cette coopération.

65. Le délégué du Maroc a souligné qu'il importait de prendre en considération la question du genre dans le secteur de l'eau, et que cela devait aller au-delà d'une simple collecte et analyse des données statistiques relatives à la participation des femmes aux divers événements. Le délégué de l'Algérie a noté que les parlementaires et les responsables de l'élaboration des politiques n'étaient pas suffisamment impliqués dans les activités du PHI. Le délégué du Ghana a demandé le soutien du Programme en vue de la création d'un comité national du PHI dans son pays, lequel faciliterait la coopération et la mise en relation avec les ministères compétents aux fins de la réalisation des ODD.

66. Le délégué du Nigéria a encouragé le PHI à inviter davantage de spécialistes des politiques aux ateliers, tandis que le délégué de la Tunisie a plaidé en faveur d'une coopération accrue entre les pays de la région arabe et a prié le Programme d'appuyer les efforts déployés dans ce sens. Le délégué du Paraguay a demandé quels étaient les opérations, mécanismes et modalités en place pour relier entre elles les activités afin d'améliorer les résultats et réponses des systèmes d'alerte rapide du PHI dans la région Amérique latine et Caraïbes (région III).

67. Le délégué de l'Ukraine a informé le Conseil des activités mises en place par la Commission nationale et l'Académie des sciences de son pays, en collaboration avec d'autres partenaires, en vue de la proclamation de l'Année internationale des grottes et du karst, et a demandé le soutien du Secrétariat du PHI.

68. Le Secrétariat a remercié l'ensemble des participants de leur contribution aux débats et a assuré à tous les délégués que leurs remarques avaient bien été notées et seraient prises en

considération. Le Secrétariat a accueilli favorablement la proposition du Royaume-Uni d'aider à l'établissement de rapports, et s'est félicité de la coopération en cours entre les régions dans le cadre des divers réseaux et initiatives. Le Secrétariat a noté que les rapports des chaires et centres de catégorie 2 étaient fournis séparément sur la page Web du PHI, et qu'ils faisaient l'objet d'un examen au titre de points distincts de l'ordre du jour. Il a été convenu que les réalisations des centres de catégorie 2 et des chaires devaient bénéficier de plus de visibilité, étant donné que les brochures régionales récemment produites offraient peu d'espace et se concentraient donc sur un nombre limité d'exemples. Le Secrétariat du PHI s'est par ailleurs félicité de la création d'une équipe spéciale chargée d'examiner le rôle et le fonctionnement des comités nationaux du PHI.

69. Le Secrétariat a présenté le concept de Certification UNESCO sur la gestion de la qualité de l'eau potable, qui incluait la proposition de création d'un groupe de travail. Les délégations de l'Allemagne et de la Turquie ont demandé des précisions, notamment concernant ses objectifs, son mandat, les résultats attendus et ses activités. La délégation de la Turquie a également demandé quel était le lien entre ce concept et les autres programmes de l'ONU. Les délégations du Nigéria, de la Fédération de Russie, de l'Égypte et de la Zambie ont fait part de leur soutien à l'égard de la création d'un groupe de travail sur ce sujet, et l'Égypte et la Zambie ont déclaré qu'elles souhaitaient y prendre part. Le Président a pris acte du souhait des États membres de soutenir la création du groupe de travail.

6.3 Système de réseau d'information sur l'eau du Programme hydrologique international (PHI-WINS)

70. Le Secrétariat du PHI a présenté le Système de réseau d'information sur l'eau (PHI-WINS), plate-forme participative open source en libre accès permettant aux utilisateurs de visualiser, d'obtenir et de partager des informations relatives à l'eau douce.

71. Le délégué du Ghana a salué le Secrétariat d'avoir mis à la disposition des États membres le PHI-WINS et a souligné l'importance du libre accès pour pallier le déficit d'informations et améliorer l'égalité d'accès aux données. Le délégué du Kenya a déclaré que le PHI-WINS illustre bien comment des liens pouvaient être établis entre les sciences et les politiques, et a remercié le Secrétariat de fournir un outil permettant de transformer des données brutes en informations à même d'orienter les politiques.

72. Le Vice-Président de Cuba et le délégué du Sénégal ont fait part de leur souhait d'adhérer à la plate-forme. Suite à une demande du délégué du Sénégal, appuyé par le délégué du Ghana, le Secrétariat a précisé que les individus (par exemple, les points focaux désignés par les États membres, les chercheurs, etc.) pouvaient s'inscrire librement sur la plate-forme, et qu'ils seraient associés à un groupe de travail qui pourrait être un groupe spécial d'un État membre, un groupe de projet, ou autre.

73. Le représentant du Centre international d'hydro-informatique pour la gestion intégrée des ressources en eau, situé au Paraguay et au Brésil, a informé le Secrétariat que le Centre disposait lui aussi d'un système d'information sur l'eau qui pourrait contribuer au PHI-WINS.

6.4 Coopération avec d'autres programmes de l'UNESCO

74. La représentante du Programme sur l'Homme et la biosphère (MAB) a présenté l'ensemble des activités mises en œuvre en coopération avec le PHI, en insistant sur le projet Biosphère et patrimoine du lac Tchad (BIOPALT) mené avec les États membres de la Commission du bassin du lac Tchad. Ce projet comprenait l'élaboration d'outils du PHI, la participation des comités nationaux du PHI des pays du bassin et celle du Centre régional UNESCO pour la gestion intégrée des bassins fluviaux (Nigéria). L'intervenante a appelé l'attention sur la 2^e rencontre arabo-africaine conjointe du PHI et du MAB au Maroc et sur la publication conjointe *Mountain Ecosystem Services and Climate Change*. Elle a noté que le PHI et le MAB travaillaient de concert dans certaines réserves de biosphère, en citant la réserve de biosphère *Trifinio-Fraternidad* (Guatemala, El Salvador et

Honduras) comme un bon exemple de coopération dans laquelle le projet GGRETA du PHI livrait des informations essentielles sur les eaux souterraines. Elle a également indiqué qu'un événement en rapport avec le projet BIOPALT, reflétant les contributions du PHI, serait organisé en marge du Forum politique de haut niveau à New York le 17 juillet 2018.

75. La représentante du Secteur des sciences sociales et humaines (SHS) a présenté les activités relatives à la bioéthique et à l'éthique des sciences et des technologies (COMEST – Commission mondiale d'éthique des connaissances scientifiques et des technologies), en mentionnant en particulier la collaboration avec le PHI concernant l'éthique de l'eau à toutes les étapes du cycle mondial de l'eau (eau douce et eau de mer). Le PHI était membre de droit de la COMEST et membre du Groupe de travail sur l'éthique de l'eau. L'intervenante a noté que le PHI avait contribué par des informations scientifiques et une étude de cas à un rapport de la COMEST en cours de préparation qui devait être adopté lors de la session à venir de la COMEST en septembre 2018. Ce rapport traitait à la fois de l'eau et des océans (dans le cadre du changement climatique).

76. Le délégué du Japon a noté la pertinence de la collaboration avec d'autres programmes et signalé qu'une nouvelle Chaire UNESCO relative à l'eau créée dans son pays allait collaborer avec le Programme MAB.

77. La Sous-Directrice générale de l'UNESCO pour l'éducation (ADG/ED) a pris la parole, soulignant l'importance de la coopération entre les programmes de l'Organisation relatifs à l'éducation et à la science, et en particulier avec le Secrétariat du PHI. Elle a pris bonne note de la proposition d'indicateur sur l'éducation relative à l'eau pour l'ODD 6. Elle a rappelé le mandat de l'UNESCO en lien avec l'ODD 4 et l'interaction entre cet Objectif et les autres ODD, et a fait part du soutien ferme du Secteur de l'éducation à l'élaboration d'une politique globale relative à l'eau et à la durabilité, allant de l'enseignement primaire à la recherche appliquée. Enfin, elle a réaffirmé au Conseil l'intérêt du Secteur pour une collaboration active.

78. L'ADG pour la Commission océanographique intergouvernementale (COI) a pris la parole pour exposer les missions et fonctions de la COI et présenter les sous-commissions régionales et les autres organes de la Commission. Il a abordé les principaux thèmes et enjeux liés à l'océan, a insisté sur l'importance des océans pour l'économie et a énoncé les principaux cadres et engagements internationaux auxquels la Commission participait. Il a présenté la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable et expliqué ses objectifs et modalités en termes de renforcement des capacités, de production et de partage d'informations et de développement de l'initiation à l'océan. Il a pris note de la coopération existant entre la COI et le PHI et a relevé un intérêt mutuel de travailler ensemble, en établissant un lien entre les objectifs de la Décennie internationale des sciences océaniques et ceux de la Décennie internationale relative à l'eau, et en prêtant une attention particulière aux interactions entre les rivières, les côtes et les océans. Il a attiré l'attention sur des problématiques telles que la pollution plastique et la gestion des mégaloports côtiers.

79. Le Président a remercié les intervenants et souligné l'importance capitale de la coopération et de l'interaction entre les trois programmes.

6.5 Évaluation du PHI-VIII

80. Le Secrétariat du PHI a avisé le Conseil qu'il était possible d'élargir la portée de l'évaluation du PHI-VIII au-delà de l'examen de l'efficacité du Programme et de la contribution à la préparation du PHI-IX. Il a informé le Conseil de l'état d'avancement du processus et demandé au Service d'évaluation et d'audit (IOS) de l'UNESCO de présenter l'évaluation proposée.

81. IOS a présenté le but principal de cette évaluation, la méthodologie d'ensemble, les questions abordées (portée) ainsi qu'un calendrier. L'évaluation proposée fournirait des résultats qui viendraient alimenter le processus proposé pour le PHI-IX. IOS a informé le Conseil qu'il avait défini le mandat de l'évaluation du PHI-VIII en coopération avec le Bureau de la planification

stratégique (BSP), la Division des sciences de l'eau (SC/HYD) et le Bureau exécutif du Secteur des sciences exactes et naturelles (SC/EO) de l'UNESCO et qu'il le publierait pour lancer un appel à propositions et achever le processus administratif, après approbation par le Conseil du projet de résolution sur ce point.

82. Le Bureau exécutif du Secteur des sciences exactes et naturelles a alloué un montant de 45 000 dollars des États-Unis au titre du budget ordinaire à compter de 2020. Or, 75 000 dollars sont nécessaires pour garantir que l'évaluation contribuera à la préparation de la nouvelle phase du PHI et fournira des informations sur l'efficacité et l'efficacités du Programme. Un appel à contribution a été adressé aux États membres, mais aucune manifestation d'intérêt n'a été reçue.

83. En outre, au titre de la présentation et du positionnement stratégique du PHI, et en réponse aux observations formulées par les délégués de la Turquie et de la Fédération de Russie, le Secrétariat a précisé que l'évaluation ne serait pas conduite comme indiqué dans la présentation d'IOS, à savoir par rapport à la nouvelle architecture globale de l'eau – cette question n'étant plus à l'examen au Siège de l'ONU à New York –, mais viserait plutôt à assurer la position stratégique de l'UNESCO et à ajuster en conséquence le travail à accomplir pendant le reste du PHI-VIII.

84. Par sa résolution XXIII-7, le Conseil a prié le Secrétariat du PHI de procéder à une évaluation externe du PHI-VIII, en tenant compte des délibérations tenues par le Conseil à sa 23^e session, puis de la lui soumettre directement une fois achevée et de l'utiliser pour élaborer le PHI-IX. En outre, il a invité les États membres à fournir des contributions volontaires, financières et en nature.

6.6 Rapport sur le suivi et l'examen des programmes et des initiatives majeures du PHI

85. Le Secrétariat a informé le Conseil de la procédure suivie pour sélectionner la société de conseil chargée d'évaluer les programmes et initiatives majeures du PHI et pour passer un contrat avec elle. IOS a présenté, au nom de la société de conseil Hydroconseil, le processus d'évaluation, notamment les objectifs généraux et spécifiques, le champ d'évaluation, la méthodologie et les outils qui seraient utilisés aux fins de l'évaluation. Deux de ces outils reposaient sur une série de fiches de notation sur la base de cinq critères et une grille d'évaluation. IOS a précisé que 29 indicateurs avaient été élaborés pour les 15 initiatives phares du PHI. Dans son résumé, le Secrétariat a informé le Conseil que les recommandations qui seraient formulées pour chacune des 15 initiatives indiqueraient s'il apparaissait souhaitable de les poursuivre, de les modifier ou d'y mettre fin.

86. La déléguée de la Turquie s'est félicitée du rapport intérimaire sur les programmes et initiatives mais s'est déclarée préoccupée par la prolifération de ces initiatives et par le fait que le Conseil soit invité à examiner un certain nombre de propositions de nouvelles initiatives au cours de sa session alors que l'évaluation n'était pas achevée.

87. Le délégué du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a fait part de sa déception devant la lenteur avec laquelle progressait l'évaluation car il s'agissait d'un élément clé pour la mise en œuvre d'une gestion efficace axée sur les résultats dans le cadre du Programme. Le délégué a fait part de son soutien à la proposition visant à présenter les résultats de l'évaluation au Bureau et a encouragé la formulation de recommandations spécifiques concernant la poursuite de chaque programme et leur présentation à la prochaine session du Conseil. Le délégué a rappelé au Conseil que la résolution XXII-6 insistait non seulement sur la nécessité d'évaluer les initiatives du PHI mais aussi sur le besoin d'un mécanisme assurant la collecte permanente d'informations sur les activités, soulignant que ce mécanisme pourrait utiliser des tableaux de bord. Il a ajouté que sa délégation allait rédiger un projet de résolution sur la question de l'évaluation des initiatives.

88. Le Maroc a suggéré de réduire le nombre d'indicateurs dans un esprit de simplification et de façon à ne conserver que les plus pertinents.

89. Le Secrétariat a répondu qu'il attendait beaucoup de l'évaluation et était bien conscient du caractère hétérogène des initiatives du point de vue de leur structure, de leur exécution et des

résultats visés. Il a expliqué en outre que l'obtention de résultats optimaux exigeait une évaluation réalisée en externe et la participation active d'IOS au processus. Il a également fait observer que la mise en œuvre du plan de financement d'urgence en 2017 avait eu une forte incidence sur les délais fixés pour l'évaluation.

90. Dans sa résolution XXIII-12, le Conseil a demandé au Secrétariat de présenter les résultats de l'évaluation des 15 programmes et principales initiatives du PHI lors de la 58^e session du Bureau du PHI et d'élaborer des recommandations relatives à leur poursuite en vue de leur approbation par le Conseil intergouvernemental du Programme à sa 24^e session. Dans cette résolution, le Conseil a également demandé que le nouveau mécanisme proposé pour la collecte permanente de données sur l'ensemble des activités du PHI et l'établissement de rapports à leur sujet soit présenté lors de la 58^e session du Bureau. Cette résolution reflète en outre la décision du Conseil selon laquelle toutes les futures propositions visant à créer de nouveaux programmes ou initiatives majeures du PHI ne seront prises en considération que si elles incluent des informations sur les contributions spécifiques qu'elles apporteront aux phases du PHI, fournissent des estimations du coût que le Secrétariat devra prendre en charge pour leur coordination et exigent un examen régulier de leurs résultats.

6.7 Planification stratégique de la neuvième phase du PHI (PHI-IX)

91. Le Secrétariat a indiqué au Conseil que le Bureau du PHI avait, à sa 56^e session, recommandé de lancer le processus de planification de la neuvième phase du PHI (PHI-IX, 2022-2029). Le Bureau avait approuvé en principe le projet de mandat du groupe de travail qui serait chargé du PHI-IX (IHP/Bur-LVI/Ref.5).

92. Les membres de l'équipe spéciale posséderaient l'expertise nécessaire pour couvrir, dans leur globalité, les questions liées à l'eau. L'équipe se composerait de six jeunes experts et d'un certain nombre d'experts internationaux, choisis de façon à assurer la représentativité géographique et l'égalité des genres, qui auraient une bonne connaissance du PHI, et travailleraient à titre bénévole. L'équipe spéciale serait dirigée par deux consultants, l'un originaire d'un pays figurant parmi les moins avancés et l'autre d'un pays développé. Elle bénéficierait en outre de l'appui du Secrétariat du PHI et de trois spécialistes de programme (1 au Siège à Paris et 2 hors Siège). Le Secrétariat du PHI a invité les États membres à l'assister dans le choix des consultants.

93. Le Secrétariat a ensuite présenté les grandes lignes du mandat et a informé le Conseil qu'il n'avait reçu que quatre candidatures de jeunes experts pour représenter les six groupes électoraux au sein du groupe de travail du PHI-IX (il n'y avait pas encore de candidats pour les Groupes III et V(b)). D'autre part, il a présenté un premier projet de plan de travail et d'éléments destinés à servir de base aux discussions sur le PHI-IX (IHP/IC-XXIII/Ref.4 et projet de résolution 7).

94. Les représentants de la Norvège et des Pays-Bas ont demandé des éclaircissements concernant la composition de l'équipe spéciale et le calendrier de l'exercice. Le Secrétariat a informé le Conseil que les experts réuniraient des compétences différentes couvrant divers aspects en rapport avec l'eau, dont l'hydrologie, la diplomatie de l'eau, les sciences sociales et humaines, le droit, la qualité de l'eau et les eaux souterraines. Il a expliqué par ailleurs que le calendrier tenait compte de la nécessité d'inclure dans le processus l'approbation du Bureau et du Conseil, ce que ne prévoyait pas le plan de travail initial.

95. La déléguée de la Turquie a conseillé de veiller à ce que tout plan du PHI soit conforme aux stratégies à moyen et long termes de l'UNESCO pour la même période et au Programme 2030, soit basé sur les avantages comparatifs du PHI, tienne compte des réalités financières de l'Organisation et soit élaboré de manière inclusive.

96. Le délégué du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a demandé des éclaircissements au sujet de la session extraordinaire du Conseil intergouvernemental du PHI

prévue en 2021, comme indiqué dans le document IHP/IC-XXIII/Ref.4. Le Secrétariat a expliqué que le plan avait été abandonné et que les documents pertinents seraient modifiés en conséquence.

97. Le Vice-Président pour le Groupe II a appelé l'attention du Secrétariat sur la difficulté d'élaborer la stratégie et a exprimé le vœu que cette stratégie traite des questions et tendances nouvelles, comme cela a été le cas par le passé.

98. Le représentant du Paraguay a demandé des précisions quant à l'âge à ne pas dépasser pour être considéré comme un jeune expert dans le domaine des sciences. Le Secrétariat a répondu qu'aucun âge limite n'avait été fixé mais qu'il fallait généralement être âgé de moins de 35 ans pour être considéré comme un jeune chercheur – et de moins de 40 ans dans la région Afrique.

99. La délégation de l'Allemagne a souligné qu'il importait d'accorder au groupe de travail une certaine marge de liberté, et de ne pas s'en tenir au format de la phase précédente, à son thème et à ses domaines d'intervention.

100. La délégation de l'Autriche a demandé de quelle façon les chaires et les centres de catégorie 2 pouvaient être associés à ce processus, ce à quoi le Secrétariat a répondu qu'ils participeraient aux consultations approfondies, qui seraient de grande ampleur et largement participatives.

101. Le Secrétariat a remercié les États membres pour leurs observations, en leur assurant que celles-ci seraient prises en considération, que les experts thématiques travailleraient à titre volontaire et qu'ils représenteraient des dimensions diverses et variées du domaine de l'eau afin que tous les aspects de l'évaluation soient passés en revue.

102. Par sa résolution XXIII-6, le Conseil a invité le Bureau du PHI à définir le calendrier relatif à l'élaboration du Plan stratégique du PHI-IX (2022-2029), à approuver la composition de l'équipe spéciale, ainsi qu'à examiner régulièrement les travaux de l'équipe spéciale et à les réorienter si nécessaire. En outre, il a invité le Secrétariat du PHI à mener un processus consultatif complet et à diriger une consultation électronique avant décembre 2018 en vue de l'adoption du projet de cadre conceptuel pour le Plan stratégique du PHI-IX.

6.8 Initiatives sur la subsidence des sols et le Réseau mondial des musées de l'eau

103. Mme Dora Carreon Freyre, Présidente du Groupe de travail de l'UNESCO sur la subsidence des sols, a rappelé les conclusions de l'étude de faisabilité sur la subsidence des sols et présenté les activités du groupe de travail. Elle a indiqué que celui-ci se composait d'experts issus de 11 pays différents et que l'Initiative sur la subsidence des sols (LaSII) s'appuierait sur ces activités. Elle a souligné que les principaux objectifs de cette dernière étaient d'améliorer l'accès à la connaissance des scientifiques et ingénieurs des pays en développement, d'accroître le transfert de savoirs, et d'améliorer la planification en vue d'une utilisation durable des ressources en eaux souterraines. Un colloque international serait organisé tous les cinq ans. La Présidente a bien précisé que les activités menées dans le cadre de l'Initiative ne requerraient aucun soutien financier de la part du Secrétariat.

104. Le représentant du Royaume-Uni, appuyé par les représentants de la Turquie et de la Norvège, a rappelé qu'il importait de soumettre toutes les initiatives proposées à un processus de révision et d'évaluation. Pour ces représentants, toutes les initiatives lancées par le Conseil à sa 23^e session devaient répondre aux critères actuellement appliqués pour évaluer les initiatives en cours du PHI, ainsi qu'aux critères du processus d'évaluation et de révision.

105. Le représentant des Pays-Bas a exprimé tout son soutien en faveur de l'Initiative en précisant que le prochain colloque se tiendrait dans son pays en 2020. Les représentants du Chili, de Cuba, de l'Espagne, de l'Indonésie, du Maroc, du Paraguay, de la Pologne et du Portugal ont également exprimé leur soutien en faveur de l'Initiative. Le représentant du Maroc a suggéré que cette dernière mette aussi l'accent sur les zones rurales.

106. La résolution relative à la création de l'Initiative internationale sur la subsidence des sols (résolution XXIII-10) a ensuite été adoptée par le Conseil.

107. Le représentant des Pays-Bas a pris la parole pour présenter le projet de résolution relatif au Réseau mondial des musées de l'eau et son partenariat avec le PHI en faveur des efforts d'information et de sensibilisation dans les domaines de l'eau et de la gestion durable des ressources en eau. Le projet présenté par les Pays-Bas avait reçu le soutien des pays suivants : Canada, Cuba, Ghana, Grèce, Hongrie, Iran, Maroc, Mexique, Nigéria, Paraguay, Sénégal, Soudan, Tunisie et Zambie.

108. Le représentant des Pays-Bas a mis en évidence les quatre piliers institutionnels du Réseau (la résolution de l'UNESCO relative aux musées, le Programme 2030 et ses ODD, le PHI-VIII et l'Évaluation externe indépendante – 185 EX/18 Add.) avant de décrire le Réseau des musées de l'eau, ses activités passées (deux conférences internationales, en Italie en 2017 et aux Pays-Bas en 2018), sa composition actuelle (60 musées attirant actuellement plus de cinq millions de visiteurs), son principal but – à savoir contribuer à la mise en œuvre des ODD, en particulier de l'ODD 6, et son objectif d'œuvrer davantage avec les communautés pour promouvoir une gestion intégrée de l'eau et des modes d'utilisation plus durables des ressources en eau, par le biais d'activités d'information et de sensibilisation menées à l'échelon mondial. Il a expliqué que la proposition avait pour objet de créer une initiative du PHI sur le Réseau mondial des musées de l'eau pour une période initiale de quatre ans, pleinement conforme aux recommandations issues de l'évaluation en cours des initiatives phares du Programme, et évaluée à partir des indicateurs de performance qui seraient présentés au Bureau.

109. Les délégations ci-après ont pris la parole pour remercier les Pays-Bas, faire part de leur ferme soutien à la proposition et de leur volonté de contribuer à son succès, notamment en augmentant le nombre de musées présents dans le réseau, et reconnaître que le réseau apporterait une contribution précieuse aux efforts d'information et de sensibilisation menés par le Programme : Argentine, Cuba, Égypte, Hongrie, Iran, Kazakhstan, Maroc, Nigéria, Sénégal, Slovaquie, Soudan et Zambie. Pour le représentant du Ghana, cette initiative allait encourager et aider son pays à créer son premier musée de l'eau. La Norvège a exprimé un soutien enthousiaste et a demandé quels étaient les règles et les critères qui s'appliquaient pour l'entrée de nouveaux membres dans le réseau.

110. Dans son intervention, le représentant du Royaume-Uni s'est déclaré satisfait qu'il ait été fait référence à une période de quatre ans pour l'évaluation de l'initiative. Néanmoins, il a souligné que l'examen des initiatives en cours devrait être finalisé avant que la mise en place de nouvelles initiatives soit approuvée. Il a été soutenu par le représentant de la Turquie, qui a en outre demandé que des études de faisabilité et des analyses coûts-avantages soient communiquées en même temps que des arguments concernant la façon dont les initiatives compléteraient le travail du PHI sur des thèmes spécifiques et les produits et résultats qui seraient atteints, de sorte que la décision concernant le lancement des initiatives puisse être prise en connaissance de cause.

111. Les observateurs ci-après ont également exprimé un ferme soutien à l'initiative et demandé des détails sur les critères d'admission des nouveaux membres dans le réseau : Espagne, Indonésie, Italie, Ouganda et Portugal. Dans son intervention, le représentant de l'Espagne a souligné que les institutions de son pays soutiendraient l'organisation de la conférence 2019 à Séville en étroite coopération avec le Tribunal des eaux, patrimoine vivant et membre du Réseau des musées de l'eau. Le représentant de l'Italie a confirmé le plein appui de son pays à l'initiative, rappelant au Conseil qu'elle avait été lancée en Italie grâce aux efforts conjoints de l'Université Cà Foscari de Venise et du Centre international *Civiltà dell'Acqua*.

112. La résolution XXIII-5 sur la création du Réseau mondial des musées de l'eau a ensuite été adoptée.

6.9 Initiative sur les grands fleuves du monde

113. La Chaire UNESCO sur la recherche et la gestion intégrées relatives aux fleuves, qui héberge l'Initiative sur les grands fleuves du monde (WLRI), a donné un aperçu de l'objet, des activités et des réalisations de cette dernière depuis son lancement.

114. Les délégués de l'Allemagne, du Chili, de Cuba, , du Ghana, du Japon, du Maroc, du Nigéria, du Paraguay, de la Pologne, de la République de Corée, du Sénégal, de la Slovénie, du Soudan et de la Zambie étaient coauteurs de la résolution sur l'Initiative sur les grands fleuves du monde. Les délégués de l'Argentine et de la Fédération de Russie ont déclaré soutenir la résolution, tout comme les délégués des pays observateurs ci-après : Indonésie, Mexique, Namibie et Ouganda.

115. La délégation du Chili a indiqué que, bien que son pays appuyait l'initiative, la définition de « grand fleuve », qui était basée sur les dimensions du fleuve, était trop étroite et devrait être élargie. Les délégués du Ghana, du Paraguay et de l'Uruguay ont apporté leur soutien à cette proposition visant à élargir la définition de « grand fleuve » et à la rendre plus flexible, en intégrant des questions allant au-delà des caractéristiques du fleuve, notamment son rôle dans le pays ou la région, ainsi que les questions sociales.

116. Le délégué de la Fédération de Russie a fait part de son souhait de mieux comprendre ce qu'on entendait par « grand fleuve », déclarant qu'il était nécessaire de prendre en compte les questions juridiques soulevées dans le contexte transfrontalier. Il a proposé que la gestion des ressources en eau soit une tâche essentielle du programme et recommandé de formuler jusqu'à quatre questions clés importantes pour les fleuves transfrontaliers.

117. La déléguée de l'Allemagne a indiqué que sa délégation avait particulièrement apprécié l'Initiative sur les grands fleuves du monde en tant qu'instrument de coopération entre les pays partageant les mêmes ressources en eau. Elle a proposé que l'Initiative s'appuie sur les efforts existants pour la coopération dans le domaine de l'eau en fournissant les connaissances scientifiques pertinentes, telles que celles produites dans le cadre de la Convention de la CEE sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau). La déléguée de l'Allemagne a en outre suggéré d'explorer les liens entre l'Initiative et les activités des services climatologiques de l'OMM. La délégation de la Pologne a estimé que la WLRI devrait également envisager des solutions basées sur l'écohydrologie et la nature.

118. La délégation du Sénégal a fait observer que l'Initiative devrait examiner la question de la gouvernance en matière de coopération sur l'eau, en tenant compte de la coopération internationale dans ce domaine et du rôle de la Convention sur l'eau, ainsi que de l'implication des communautés locales, en s'inspirant des exemples de pratiques fructueuses des organisations de bassins versants. La délégation de la Zambie a évoqué la question de l'exploitation minière, qui est un enjeu majeur pour ses grands fleuves. La délégation de la Namibie a appuyé l'Initiative, déclarant qu'elle souhaiterait que davantage d'attention soit portée aux questions de la prévision des inondations et du suivi de la sécheresse hydrologique.

119. La déléguée de la Turquie a rappelé au Conseil que l'Initiative était basée sur le volontariat et était de nature purement scientifique, comme stipulé dans la résolution XXI-3, qu'elle ne devait pas sortir du mandat défini dans la résolution et qu'elle devait respecter les conclusions du groupe de travail créé pour aider les États membres à définir sa portée. Elle a fait part de son soutien en faveur d'une Initiative axée sur la science. Elle a également souligné que chaque grand fleuve avait ses caractéristiques propres et qu'il conviendrait donc de ne pas appliquer une méthodologie unique à l'ensemble des bassins.

120. La résolution XXIII-3 sur la WLRI a été approuvée.

7. ACTIVITÉS DU PHI DANS LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE L'OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 6 RELATIF À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT
([IHP/IC-XXIII/8](#) et [IHP/IC-XXIII/Inf.4](#))

121. Le Secrétariat a présenté le point 7 de l'ordre du jour relatif aux résultats des activités menées par le PHI concernant la mise en œuvre et le suivi de l'Objectif de développement durable (ODD) 6 relatif à l'eau et à l'assainissement. Il a été déclaré que l'ensemble des axes d'étude de la huitième phase du PHI contribuaient à plusieurs ODD, notamment aux cibles des ODD relatives à la gestion intégrée des ressources en eau, à la qualité de l'eau, aux établissements humains, au changement climatique et à l'éducation relative à l'eau. L'UNESCO a salué le travail de coordination effectué par ONU-Eau dans le cadre du projet de « suivi intégré des cibles de l'ODD relatif à l'eau et à l'assainissement » – GEMI.

122. Le Secrétariat a rappelé que l'UNESCO et la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies (ONU-CEE) étaient les organismes coresponsables du suivi de l'indicateur 6.5.2 de l'ODD 6, lequel mesurait la « proportion de bassins hydriques transfrontaliers où est en place un dispositif de coopération opérationnel ». Un représentant de l'ONU-CEE avait été invité à participer à la session par le biais de Skype et à contribuer à la présentation orale des principaux résultats de la première année du processus d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2. Les États membres ont été informés que 107 rapports avaient été reçus et que 62 fournissaient des informations complètes. Il en ressortait qu'il fallait renforcer les efforts afin de mieux évaluer les ressources en eaux souterraines dans de nombreuses régions. L'UNESCO et l'ONU-CEE ont annoncé au Conseil qu'afin d'améliorer la coopération avec les pays, elles organiseraient conjointement des ateliers sous-régionaux destinés à améliorer la méthodologie par étapes pour le calcul de l'indicateur 6.5.2, et élaboreraient une directive relative à l'élaboration des rapports afin de traiter les erreurs et problèmes de compréhension les plus courants concernant l'exploitation du questionnaire utilisé pour ces rapports.

123. La délégation de la Suisse a exprimé sa grande satisfaction à l'égard de la contribution de l'UNESCO au suivi de l'ODD 6 et a déclaré qu'en tant qu'organisme coresponsable de l'indicateur 6.5.2, l'UNESCO devrait coopérer étroitement à toutes les activités relatives à cet indicateur avec l'ONU-CEE. Cette nécessité de coopérer figurait déjà dans les documents pertinents de l'ONU-CEE et devait être reflétée dans les documents de l'UNESCO. Le représentant de la Suisse a confirmé que son pays soutenait l'Initiative de suivi intégré de l'ODD 6 coordonnée par ONU-Eau et incluant de nombreux organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies, dont l'UNESCO.

124. La délégation de la Turquie a salué le PHI de l'UNESCO pour sa contribution au programme mondial et ses actions en faveur de la cible 6.a des ODD. Elle a félicité l'UNESCO pour son travail en faveur de la cible 6.3 relative à la qualité de l'eau. S'agissant de l'indicateur 6.5.2 des ODD, elle a indiqué que la Turquie avait déjà fait part de ses inquiétudes quant au fait que bien que l'UNESCO et l'ONU-CEE aient été désignées organismes responsables de la cible dans le cadre d'un processus mondial dirigé par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, la plupart des réunions sur l'indicateur 6.5.2 se déroulaient dans le contexte de la Convention sur l'eau de l'ONU-CEE, qui comptait actuellement 42 États membres signataires, et ne pouvaient garantir l'accès des 153 États membres partageant des systèmes hydrologiques au débat et aux discussions. Elle a également fait part de ses inquiétudes quant au fait que le Secrétariat du PHI se soit engagé dans le processus sans prendre soin d'organiser de débat inclusif avec ses propres États membres à l'UNESCO, alors que toutes les délégations des pays concernés avaient le droit d'être informées et de participer. La représentante de la Turquie a ensuite souligné que le fait qu'aucune initiative et aucun débat n'avait eu lieu à l'UNESCO jusqu'alors et que les réunions n'étaient pas organisées au niveau régional n'était pas acceptable. La délégation de la Turquie a demandé au Secrétariat du PHI de prendre les mesures qui s'imposaient pour remédier à cela. Elle a rappelé que le processus relatif à la cible 6.5.2 était un processus mondial qui dépassait le processus de la Convention sur l'eau de l'ONU-CEE, lequel devait avoir son propre mécanisme d'établissement de rapports, et que ces deux processus

ne pouvaient être combinés. Elle a insisté sur le fait que l'UNESCO aurait dû mieux examiner comment associer tous les États membres à l'élaboration des outils de suivi relatifs à cet indicateur.

125. La délégation du Sénégal a remercié le PHI de l'UNESCO et l'ONU-CEE pour l'élaboration du processus relatif à l'indicateur 6.5.2 des ODD. Le représentant a rappelé l'expérience du Sénégal en tant que pays pilote dans le cadre de l'initiative GEMI menée par ONU-Eau. Il a souligné le fait que les connaissances relatives aux eaux souterraines étaient encore limitées et que le PHI était l'institution la plus à même d'aider les États membres dans ce domaine, en élargissant cette base de connaissances. La délégation de l'Éthiopie a appuyé la déclaration de la Turquie, en notant que l'établissement de rapports et le suivi relatifs à l'indicateur 6.5.2 devraient être un processus inclusif au niveau mondial et ne pas se limiter au processus de la Convention sur l'eau de l'ONU-CEE. Elle a encouragé l'UNESCO et l'ONU-CEE à organiser des réunions régionales pour permettre à tous les pays de participer et élaborer une approche plus globale.

126. Le délégué de l'Autriche a fait observer que certaines questions des questionnaires envoyés aux pays pour qu'ils fassent rapport sur les différents indicateurs de l'ODD 6 étaient similaires ou se répétaient. Il a donc suggéré que l'UNESCO aide à harmoniser l'ensemble des questionnaires afin d'éviter les doublons. Le Secrétariat a indiqué qu'une seule lettre avait été jointe au questionnaire envoyé par l'ONU-CEE et l'UNESCO aux États membres et que l'UNESCO ne disposait d'aucun mandat pour coordonner son questionnaire avec celui des autres organisations. En outre, le Secrétariat a souligné que l'envoi d'un questionnaire ne suffisait pas et qu'il fallait établir un véritable dialogue avec les États membres. Il était donc nécessaire d'avoir plus de temps pour aller sur le terrain travailler avec les pays. La représentante de l'ONU-CEE a félicité le Sénégal pour son adhésion à la Convention sur l'eau de l'ONU-CEE et pour sa nomination au poste de président du Conseil du PHI. Elle a souligné que la méthodologie pour tous les indicateurs avait été présentée et adoptée par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Elle a indiqué que le nombre de réponses reçues concernant le suivi de l'indicateur 6.5.2 étaient très similaires entre les différentes régions : il était particulièrement élevé en Afrique et encore plus en Europe. Elle a ajouté que les États membres avaient déjà été invités à faire part de leurs observations concernant les moyens d'améliorer la méthodologie, par le biais d'une seule communication officielle et de rappels continus envoyés à cette fin. La représentante de l'ONU-CEE a d'autre part annoncé que la Finlande, le Kazakhstan et le Sénégal avaient organisé, avec l'ONU-CEE et l'UNESCO, une manifestation sur les progrès en matière de suivi de l'indicateur qui aurait lieu en marge du Forum politique de haut niveau le 12 juillet 2018.

127. La délégation de la Turquie a réaffirmé que le suivi de l'indicateur 6.5.2 et celui de la Convention sur l'eau étaient deux processus distincts, et a demandé combien de réunions l'UNESCO avait organisées sur ces deux points. Elle a demandé quel était le statut juridique de la Convention sur l'eau de l'ONU-CEE et comment une convention de nature « régionale » pouvait se prétendre « mondiale », compte tenu du fait que la Convention avait été négociée et adoptée dans la région de la CEE et que ses Parties contractantes n'étaient qu'au nombre de 42. Le Secrétariat du PHI a répondu que l'établissement de rapports relatifs à l'ODD était un processus global unique dans le cadre duquel des courriers étaient adressés à tous les pays pour les convier à participer, mais que leur participation n'était pas une obligation. D'autre part, il a expliqué qu'il n'était pas prévu de dissocier le processus de la Convention de l'eau de l'ONU-CEE de celui du suivi de l'indicateur 6.5.2 de l'ODD 6 car cela entraînerait un double processus d'établissement de rapports pour les États membres qui étaient parties à la Convention sur l'eau et les pénaliserait car ils devraient établir deux rapports en suivant des modalités, des questionnaires et des calendriers différents. C'est pourquoi les organismes responsables étaient convenus de fonder le rapport mondial sur le suivi de l'indicateur 6.5.2 de l'ODD 6 sur le processus de la Convention sur l'eau. Le Secrétariat a signalé que pour des raisons d'ordre budgétaire, il n'était pas possible d'organiser à l'UNESCO la réunion demandée par le Bureau du PHI.

128. Le Président a estimé qu'il conviendrait que l'UNESCO adopte une démarche plus proactive, en coopération avec l'ONU-CEE, pour faire en sorte que le processus soit inclusif et englobe

l'ensemble des États membres. La délégation de la Suisse a recommandé que le texte du document de travail IHP/IC-XXIII/8 concernant les actions attendues du Conseil se lise comme suit : « *requérir l'organisation de réunions régionales et thématiques, en coopération avec l'ONU-CEE en sa qualité d'organisme coresponsable, pour renforcer les capacités en matière d'établissement de rapports sur l'indicateur 6.5.2, en particulier en ce qui concerne les aquifères transfrontières* ». Le Secrétariat a réitéré que toutes les réunions, même si elles étaient organisées à l'UNESCO, seraient préparées conjointement avec l'ONU-CEE.

129. Le Secrétariat a rendu compte de la proposition d'établir un nouvel indicateur 6.a.2. La délégation de l'Allemagne a expliqué qu'au titre de l'indicateur 6.a.1, l'APD couvrait déjà l'éducation relative à l'eau, et qu'un nouvel indicateur 6.a.2 entraînerait des doublons, ce qui engendrerait davantage de dépenses non nécessaires pour le Programme. Cet avis a reçu le soutien de la Suisse.

130. La délégation du Maroc a exprimé des doutes en raison des difficultés à harmoniser une cible si complexe, en particulier lorsque l'éducation relative à l'eau était gérée au sein des ministères relatifs à l'eau, des universités, des écoles d'ingénieur et des ONG.

131. La délégation de la Hongrie a expliqué que puisque l'eau était à la base des ODD, et dans le contexte d'une éventuelle crise de l'eau à l'avenir, il était nécessaire de pouvoir développer les capacités des professionnels de l'eau. Elle a ajouté que la résolution devrait viser ce but, et que sa formulation pouvait être améliorée.

132. La délégation de la Fédération de Russie a appuyé cet avis, expliquant que la question de l'éducation était primordiale. Elle a déclaré que sans formation des spécialistes, les États membres ne seraient pas en mesure de faire face à l'enjeu de la sécurité de l'eau. Le représentant de la délégation a attiré l'attention sur les questions à traiter, à savoir : quel type d'éducation est nécessaire ? De quel type d'experts avons-nous besoin ?

133. La délégation de Cuba a expliqué que l'objectif était de réaliser une évaluation pour estimer les besoins en termes de renforcement des capacités. La délégation du Chili a noté que la question consistait à savoir s'il fallait ou non lancer une nouvelle évaluation, mais qu'il pourrait être difficile de soumettre une nouvelle proposition au Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

134. La délégation de l'Allemagne a réitéré son opposition à la proposition, demandant quelle serait la valeur ajoutée de cet exercice. Elle a fait observer que tous les aspects de l'ODD 6 étaient liés entre eux à l'intérieur de tous les indicateurs de cet ODD.

135. Concernant l'indicateur 6.a.2, le Secrétariat a remercié le Maroc d'avoir rappelé la complexité d'un indicateur relatif à l'eau. S'agissant des commentaires de la Hongrie, le Secrétariat a répondu qu'il avait récemment discuté de la problématique de l'indicateur 6.a.2 et était parvenu à un consensus sur la nécessité de mener plusieurs consultations avec les délégations et avec l'OCDE et l'OMS avant d'aller plus loin. Au sujet des éventuels doublons évoqués par deux États membres, le Secrétariat a émis l'idée selon laquelle un indicateur sur l'éducation relative à l'eau permettrait une meilleure prise en compte au niveau des cibles et faciliterait leur réalisation.

136. La délégation de la Hongrie a invité le Secrétariat à accroître ses efforts pour améliorer la représentation mondiale et a rappelé l'importance du développement des capacités au niveau international, et en particulier en Afrique, en Asie et dans d'autres régions où il y avait un besoin important de professionnels de l'eau.

137. La délégation du Sénégal a déclaré que le renforcement des capacités était l'une des principales priorités en Afrique, et a noté que bien qu'il puisse être prématuré d'élaborer un nouvel indicateur, il convenait de commencer à envisager cette possibilité.

138. La délégation de la Zambie a formulé un avis similaire, attirant l'attention sur le manque de compréhension au moment de répondre aux questionnaires. Le représentant a signalé que la qualité des réponses était faible, parce que de nombreuses personnes ne disposaient pas des outils nécessaires pour comprendre les questionnaires. Il a déclaré que le renforcement des capacités était essentiel, et que cette idée devait être clairement appuyée.

139. Les délégations du Paraguay et du Chili ont noté que tous les États membres étaient intéressés par le thème de l'éducation relative à l'eau, et que la proposition ne faisait pas doublon mais créerait seulement des synergies. Il était donc essentiel de poursuivre le travail dans ce domaine.

140. Un observateur d'Afrique du Sud a signalé que l'APD n'était pas clairement définie, et pouvait être consacrée à de nombreux thèmes différents. Il a ajouté que ce qui importait, c'était que le thème de l'éducation n'était pas pris en compte et qu'il n'y aurait donc pas de doublon si un nouvel indicateur était élaboré pour l'éducation relative à l'eau.

141. La résolution proposée a été révisée puis adoptée.

8. LA FAMILLE DE L'EAU DE L'UNESCO ([IHP/IC-XXIII/9](#), [IHP/IC-XXIII/INF.5](#) et [IHP/IC-XXIII/INF.6](#))

8.1 Situation et activités de la famille de l'eau de l'UNESCO et 8.2 Actions spécifiques pour la gestion du réseau des centres de catégorie 2

142. Le Secrétariat a présenté son rapport sur la situation et les activités de la famille de l'eau de l'UNESCO, en soulignant l'importance des réseaux des centres de catégorie 2 et des chaires pour le PHI. Il a également exposé les principaux objectifs d'un exercice de cartographie conduit par le Secrétariat sur la situation et les activités des centres de catégorie 2, identifiant les questions de gouvernance et les résultats des actions menées par l'ensemble des centres de catégorie 2 relatifs à l'eau. Le Secrétariat a en outre indiqué que le taux de présentation de rapports des centres avait augmenté, atteignant presque 100 %, 29 centres sur 30 ayant rendu compte de leurs travaux.

143. La délégation de la Turquie s'est dite satisfaite de la cartographie effectuée par le Secrétariat, et a suggéré qu'elle serve de base pour les travaux du Groupe de travail intersectoriel sur les centres de catégorie 2. Le Groupe de travail s'emploie à améliorer le cadre de gestion des centres de l'UNESCO de catégorie 2 relatifs à l'eau, conformément au document 204 EX/12 de la dernière session du Conseil exécutif (avril 2018).

8.3 Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau de l'UNESCO (WWAP)

144. Le coordonnateur du WWAP a présenté les activités du programme, notamment la coordination des rapports mondiaux sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR), le Rapport de synthèse sur l'Objectif de développement durable 6, ainsi que les projets complémentaires et les activités de sensibilisation et de diffusion liées aux éditions 2017 et 2018 du WWDR. Il a également évoqué les recommandations du Bureau sur la valeur ajoutée de la préparation tous les cinq ans d'un WWDR complet, remplaçant les rapports thématiques annuels. Le Secrétariat du WWAP considérait qu'un tel rapport aurait une valeur ajoutée et il pouvait et souhaitait entreprendre ce défi si un soutien financier et en nature supplémentaire était mobilisé auprès des États membres de l'UNESCO. Les efforts de collecte de fonds prendraient de l'ampleur si au moins deux États membres plaidaient en faveur du projet et versaient des fonds. Il a proposé une alternative, à savoir la production d'un rapport complet qui serait principalement basé sur les contributions de la famille de l'eau de l'UNESCO et des autres partenaires intéressés (par exemple les organismes des Nations Unies, le programme « Sustainable Water Future » de l'initiative Future Earth, etc.). Cela prendrait en compte le cas où les responsables principaux du programme d'ONU-Eau décideraient de ne pas produire un rapport complet au lieu d'un rapport thématique annuel.

145. La délégation des Pays-Bas a souligné la pertinence du thème « Les solutions fondées sur la nature pour la gestion de l'eau » (WWDR 2018) et des contributions que les différentes institutions relatives à l'eau dans son pays ont apportées à ce Rapport. La délégation de la Suisse a insisté sur l'importance de produire des rapports WWDR concis et annuels pour éclairer les décideurs et responsables politiques. Elle a appuyé l'idée d'un WWDR complet, mais seulement sous la forme d'un rapport d'ONU-Eau. Le délégué de la Hongrie a suggéré que la seconde option aiderait à mobiliser les centres de catégorie 2. Il a également encouragé l'ensemble des membres du Conseil et des États membres de l'UNESCO à apporter leur soutien financier au Secrétariat du WWAP. Le délégué du Nigéria a fait référence à la présentation du WWDR 2018 effectuée dans son pays à l'occasion de la Journée mondiale de l'eau. Il a appuyé la proposition du Vice-Président de mobiliser les centres de catégorie 2 en vue de produire un rapport complet sur l'eau. La délégation de la Fédération de Russie a mentionné la contribution de son Institut hydrologique d'État aux précédents WWDR globaux et a fait part de son intérêt à participer de nouveau à la préparation des contenus d'un rapport complet.

146. Mme Michela Milletto a présenté un guide pratique sur l'eau et le genre élaboré par le WWAP pour aider les États membres à établir des bases de données nationales sur l'eau ventilées par sexe dans le but d'éclairer la prise de décisions et de déclencher des processus transformateurs en matière de genre dans la gestion et la gouvernance nationales et régionales des ressources en eau par le biais de politiques relatives à l'eau efficaces.

147. La résolution XXIII-2 relative au guide pratique a été adoptée.

8.4 Propositions de nouveaux centres sous l'égide de l'UNESCO

148. Le Secrétariat a présenté le contexte de la création, en Uruguay, du Centre régional expérimental pour les technologies de l'assainissement (CERTS), tel que décrit dans les documents IHP/IC-XXIII/Ref.8 et IHP/IC-XXIII/Ref.9. Le Secrétariat a informé le Conseil qu'une consultation en ligne avait été menée avec le Bureau afin de fixer une date pour la présentation du Centre, et qu'il avait été convenu que cela pouvait avoir lieu à l'occasion de la 23^e session du Conseil intergouvernemental.

149. Le délégué de l'Uruguay a informé le Conseil qu'en 2004, son pays avait inscrit l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans sa Constitution. À l'heure actuelle, cependant, la moitié de la population uruguayenne n'avait toujours pas accès aux services d'assainissement. Par conséquent, le centre proposé aura trois principaux objectifs : (i) développer des connaissances et des technologies à faible coût concernant l'assainissement dans les petites villes ; (ii) étudier et vérifier le fonctionnement des différentes technologies à faible coût de l'assainissement ; (iii) assurer le renforcement des capacités parmi les experts et les formateurs dans le domaine des technologies de l'assainissement. Le délégué de l'Uruguay a ensuite souligné que le Centre serait autonome, et n'aurait aucune incidence financière pour l'UNESCO. Par ailleurs, il a indiqué qu'il s'agissait d'une initiative interinstitutionnelle, qui prévoyait la coopération avec d'autres centres de catégorie 2, comme l'IHE.

150. Les délégués de l'Argentine, de l'Autriche, du Chili, de Cuba, de l'Indonésie, du Mexique, du Paraguay et des Pays-Bas ont informé le Conseil et le Secrétariat qu'ils soutenaient la création du Centre.

151. La résolution XXIII-4 a été adoptée avec des révisions mineures.

9. RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS DU SYSTEME DES NATIONS UNIES, LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ([IHP/IC-XXIII/INF.7](#))

9.1 Coopération avec le système des Nations Unies sur les questions d'eau douce

152. Le représentant de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a évoqué la coopération de longue date entre le Programme d'hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau (PHRE) de l'OMM et le PHI, et salué le rôle joué par le Vice-Président pour le Groupe II à cet égard. Il a rappelé que le PHI et l'OMM étaient liés depuis longtemps par un accord qui, renouvelé en 2013, offrait un excellent cadre pour la poursuite de la coopération fructueuse entre les deux institutions. Le représentant a fait savoir que l'OMM était désireuse de renforcer sa coopération avec le PHI, en particulier dans les domaines des systèmes de suivi des ressources en eau, des services climatologiques pour la gestion de l'eau et des catastrophes liées à l'eau. Une coopération renforcée pourrait également être envisagée dans le cadre des plates-formes que constituent le mécanisme mondial d'appui à l'hydrométrie (HydroHub), le système d'observation hydrologique (WHOS), le pôle innovation d'HydroHub, l'initiative sur les données mondiales relatives à l'eau, le statut hydrologique et le système Outlook de l'OMM.

153. Le représentant du Royaume-Uni a mis en avant les possibilités de collaboration de l'OMM avec le PHI et souligné les activités complémentaires menées par les deux entités, en appelant le Bureau et le Secrétariat à continuer de soutenir et de renforcer ces activités coopératives.

154. Le Vice-Président pour le Groupe I (Royaume-Uni), soulignant l'importance de la neige et de la glace, a invité le Conseil à étudier une proposition de l'Islande selon laquelle le PHI envisagerait, dans une résolution supplémentaire du Conseil, le lancement d'une nouvelle initiative à l'échelle du système des Nations Unies. Le Président ayant invité la représentante de l'Islande à développer davantage cette proposition, celle-ci a insisté sur l'incidence des récents changements de températures sur la neige et la glace dans les régions polaires et montagneuses, les répercussions sur les ressources en eau et le climat étant très importantes au-delà de ces régions. Elle a suggéré de proposer la proclamation de l'année 2020 « Année internationale de la glace et de la neige » et a indiqué que son pays serait prêt à accueillir une conférence internationale sur la cryosphère, le climat et l'eau. Les représentants de la Fédération de Russie et du Kazakhstan ont fortement appuyé cette proposition.

155. Le Président a réaffirmé l'importance de la neige et de la glace et informé le Conseil que le projet de résolution proposé par l'Islande lui serait présenté, pour débat, le dernier jour de la session.

156. Le vendredi 15 juin 2018, le Comité de rédaction des résolutions a présenté au Conseil la résolution XXIII-13 dans laquelle le Secrétariat du PHI était invité à reprendre une proposition visant à demander à l'Assemblée générale des Nations Unies d'envisager de proclamer l'année 2020 « Année internationale de la glace et de la neige ». Le Conseil a adopté cette résolution.

9.2 Coopération avec des organisations intergouvernementales et non gouvernementales

157. Le représentant de l'Association internationale d'hydroélectricité (IHA) a présenté sa coopération avec l'UNESCO et mis en avant les travaux conjoints actuellement menés avec le PHI en préparation du Congrès mondial d'hydroélectricité qui doit se tenir en mai 2019 au Siège de l'UNESCO. Ce Congrès comptait sur la présence des ministres de l'énergie des États membres.

158. Le représentant de l'Organisation islamique pour la coopération a souligné la gravité du problème de la pénurie des ressources en eau auquel doivent faire face les États membres de son Organisation, les changements climatiques s'accompagnant de difficultés supplémentaires. Le représentant a brièvement présenté diverses activités menées par l'OIC dans le domaine de l'eau, notamment une stratégie relative à l'eau, assortie d'une feuille de route. Il a fait savoir que son Organisation était désireuse de renforcer sa coopération avec le PHI (en particulier en ce qui

concerne le système de réseau d'information sur l'eau et la diplomatie dans le domaine de l'eau), ainsi que de favoriser la collaboration avec les centres et chaires UNESCO œuvrant dans le domaine de l'eau dans les pays membres de l'Organisation islamique pour la coopération.

159. Le représentant de l'Association internationale des hydrogéologues (AIH) a souligné que l'AIH avait travaillé avec de nombreuses organisations dans de nombreux pays, ainsi qu'avec le PHI, et a remercié celui-ci de la fructueuse coopération que l'Association a pu entretenir avec lui jusqu'à présent.

160. Le représentant de l'Association internationale des sciences hydrologiques (AISH) a rappelé la coopération de longue date entre le PHI et l'AISH et a mis en avant diverses activités conjointes, dont : l'organisation de l'assemblée scientifique de l'AISH, qui a eu lieu en juillet 2017 à Port Elizabeth (Afrique du Sud), le PHI ayant organisé plusieurs sessions et participé aux réunions du Bureau de l'AISH ; la publication d'un document dans le cadre du dernier Colloque Kovacs ; et la préparation de la conférence internationale FRIEND à venir, qui se tiendra en novembre 2018 à Beijing 2018.

161. Le Programme *Sustainable Water Future* (Un avenir durable pour l'eau) s'inscrit dans le cadre de *Future Earth*, alliance et plate-forme de recherche rassemblant de nombreuses organisations dont environ 65 000 experts du monde entier. Le Directeur du Programme a présenté un aperçu de l'initiative COMPASS (Évaluation détaillée des systèmes de ressource en eau), qui offre des mesures en temps réel susceptibles d'être utilisées pour le suivi de l'Objectif de développement durable (ODD) 6.

9.3 Contribution du PHI au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR)

162. Le Conseil a pris note, sans débat, du rapport du Secrétariat du PHI faisant état de l'importante contribution du PHI aux éditions 2017 (« Eaux usées : une ressource inexploitée ») et 2018 (« Les solutions fondées sur la nature pour la gestion de l'eau ») du Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau (WWDR). En outre, les membres du réseau hydrologique de l'UNESCO, tels que les centres de catégorie 2 relatifs à l'eau et les comités nationaux du PHI, ont contribué à la promotion et à la diffusion de ces rapports, ainsi qu'à la traduction de leur résumé exécutif.

9.4 Rôle du PHI dans le 8^e Forum mondial de l'eau et autres grands événements et programmes internationaux

163. Le Conseil a pris note, sans débat, du rapport du Secrétariat du PHI faisant état de l'importante contribution du PHI à la 8^e édition du Forum mondial de l'eau, qui s'est tenue à Brasilia (Brésil) en mars 2018.

10. QUESTIONS DIVERSES

10.1 Intervention du Maroc concernant l'initiative « Water for Africa »

164. Le délégué du Maroc a donné une vue d'ensemble de l'initiative « Water for Africa » (De l'eau pour l'Afrique), un mécanisme de coordination qui appelle l'attention sur les effets du changement climatique sur les ressources en eau des pays africains. Cette initiative favorise la justice climatique à travers des programmes régionaux déjà en place qui contribuent à améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement ainsi qu'à assurer la sécurité alimentaire et énergétique du continent. L'initiative « Water for Africa » découle de l'Appel à l'action de Rabat, une déclaration ministérielle adoptée lors de la Conférence internationale sur l'eau et le climat tenue à Rabat les 11 et 12 juillet 2016. Cette déclaration appelait à prendre d'urgence des mesures d'adaptation dans la région africaine et plaçait l'eau au centre de ces mesures. L'initiative (i) mobilisera la communauté internationale pour qu'elle intervienne dans le domaine de l'eau et du climat en vue de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire, lequel sera aligné sur le Programme 2030 du Conseil des ministres africains chargés de

l'eau (AMCOW) ; (ii) améliorera l'accès aux fonds déjà en place qui associent la question de l'eau à celle du changement climatique dans la région africaine, en créant un mécanisme issu des instruments de financement existants qui portera sur les mêmes problèmes que le Fonds africain pour l'eau (AWF) et les initiatives de financement de la Banque africaine de développement (BAD) liées au changement climatique. L'initiative avait reçu le patronage de l'UNESCO en mai 2018.

11. ADOPTION DU RAPPORT

165. Le Secrétariat a informé l'assistance que le rapport adopté serait distribué aux membres du Conseil qui auraient un mois pour faire part d'observations d'ordre général.

166. Le Conseil a adopté le rapport tel qu'amendé.

12. CLÔTURE DE LA SESSION

167. Le Président a félicité les membres du Conseil, les observateurs et le Secrétariat pour les résultats obtenus au cours de cette session. Il a attiré l'attention sur le fait qu'à sa 23^e session, le Conseil intergouvernemental du PHI avait adopté plusieurs décisions importantes, la principale étant la proposition qui serait soumise au Conseil exécutif et à la Conférence générale de l'UNESCO pour changer le nom du PHI de « Programme hydrologique international » en « Programme hydrologique intergouvernemental ». Il a également attiré l'attention sur l'importance de renforcer les interactions entre les scientifiques et les décideurs, qui devrait constituer la ligne directrice du Conseil. Il a d'ailleurs noté que les autorités publiques devraient tirer parti de la science. Il a souligné la nécessité d'accroître la visibilité du PHI, notant qu'il était bien plus qu'un simple programme scientifique et que les sciences devaient éclairer les décisions. Il a conclu en rappelant l'importance d'atteindre les ODD, en particulier l'ODD 6.

168. La clôture de la session du Conseil a été prononcée le 15 juin 2018 à 18 h 10.